

Le bazar de la connaissance

Placé sous le signe de la consommation, un manuel scolaire destiné aux élèves de 4e secondaire contient 22 pages de publicité

Caroline Montpetit

UN MANUEL de français, approuvé par le ministère de l'Éducation, et fourni par les commissions scolaires à près de la moitié des élèves de 4^e secondaire du Québec, contient vingt-deux pages de publicité reproduite gratuitement par la maison d'édition.

Sous le titre *Consomme, consomme*, le manuel, qui se veut une initiation critique à la publicité, présente également aux élèves un sondage élaboré sur les habitudes de consommation des jeunes Québécois, ainsi que plus de cinq entrevues avec des représentants de grandes agences publicitaires.

Au centre du manuel, qui a été prescrit et rendu obligatoire aux élèves de 4^e secondaire par environ la moitié des commissions scolaires québécoises, on retrouve une série de publicités reproduites, sans explication aucune, présentant des biens de consommation tels les croustilles «Yum-Yum» (une pub sous-titrée *Les belles brutes ne se privent plus*), Binachi, Timex, Santana jeans, Naf-Naf, CKOI FM, MacDonald's...

L'un de ces messages, présentant la compagnie de jeans Denim Express, présente l'image d'un jean accroché à un support, portant la mention «Décrochez!», en lettres blanches sur fond rouge.

Quarante annonces publicitaires destinées à un auditoire captif

En tout, le manuel reproduit textuellement 40 annonces publicitaires de divers produits.

Le manuel, publié par le Centre Éducatif et Culturel Inc., est en fait l'œuvre de James Rousselle, l'un des concepteurs du programme de français en vigueur dans les écoles du Québec depuis 1980.

Les manuels de français rédigés par M. Rousselle sont au programme d'étude de 40 à 50% des étudiants des écoles secondaires de la province.



L'une des publicités comprises dans le manuel *Consomme, consomme*, destiné aux élèves du 4^e secondaire.

«On a consulté les commissions scolaires pour faire du matériel didactique. Et pour ce qui est des droits d'auteur, on a fait comme pour les textes littéraires. On a arrêté nos choix sur un certain nombre de textes. La maison d'édition devait faire une demande de droits un peu délicate. Mais la présentation des produits devait être accompagnée d'un questionnaire. Quand on utilise des textes dans les manuels scolaires, comme un poème par exemple, il y a un processus de demande d'autorisation, l'auteur dit par exemple, cela va vous coûter 50\$. Pour les messages publicitaires, je ne connais pas les conditions qui ont été faites, mais je suis sûr que les maisons d'édition auraient refusé une contribution des compagnies représentées. Il y a une question d'éthique à respecter.»

Aucune des compagnies représentées dans le manuel de 4^e secondaire n'a pu être jointe pour vérifier si elle avait payé ou non, pour s'adresser à ces élèves de 4^e secondaire.

Des exercices sur la publicité

Par ailleurs, le cahier d'activités, accompagnant obligatoirement le manuel, également prescrit et payé par les commissions scolaires, présente une série d'exercices liés à ces messages publicitaires.

Dans un exercice donné, les élèves doivent déterminer s'ils ont vu ou entendu des annonces publicitaires sur les marques énumérées: Toyota, Coke, Tide, Lois, Akai, Colgate, Steinberg, Clairol, Bell, McDonald's...

Ensuite, les élèves doivent déterminer quel médias transmettaient ces annonces, quels jugements ils portent sur ces annonces, et enfin les raisons qui motivent ce jugement.

Dans le cadre de ces activités, les élèves sont surtout appelés à décrocher le message envoyé par la publicité, le public visé, les valeurs qu'il véhicule, etc.

En ce qui a trait à la langue, le cahier d'activités présente surtout une abondance d'exemples de langue dite populaire, tirée de ces messages publicitaires.

Ainsi, les élèves doivent déterminer quand il est approprié de dire: «Quossé qu't'as comme lunch, Mathieu? (sic)», «Qu'est-ce que t'as comme lunch, Mathieu?», ou «Qu'as-tu comme collation, Mathieu?».

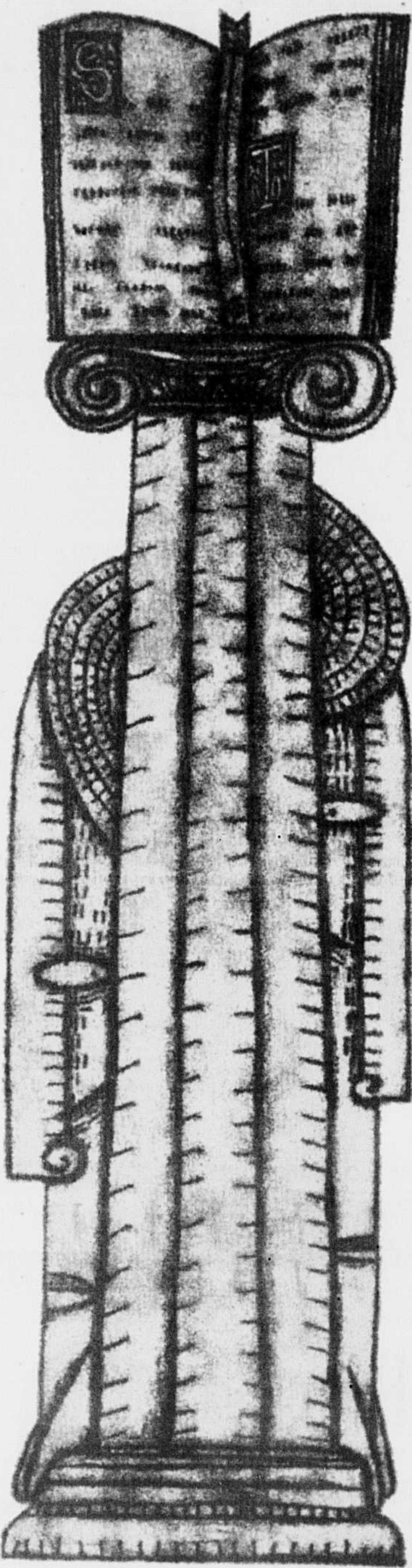
De l'ensemble du cahier d'activités, seulement 37 pages sur 150 sont d'ailleurs consacrées à l'étude de la langue et de ses différentes variétés, ainsi qu'à la grammaire.

Selon M. Rousselle, la conception du volume, il y a six ans, explique par exemple la présence du message «Décrochez», dans un manuel de 4^e secondaire. «Le phénomène du décrochage scolaire n'était pas aussi répandu en 1986 que maintenant», dit-il.

Le manuel *Consomme, consomme*, et son cahier d'activités, est le troisième d'une série de quatre, destinés aux élèves de 4^e secondaire.

Le premier dossier de cette série propose l'étude de l'information d'actualité, via la reproduction d'articles de journaux, le second s'attarde à l'étude de nouvelles littéraires, le troisième présente des messages publicitaires, et le quatrième s'attaque à la poésie.

Conseiller pédagogique à la commission scolaire Le Goéland, en congé sans solde depuis cinq ans, M. Rousselle enseigne présentement à l'Université du Québec à Montréal, et est également l'auteur de quatre autres séries de manuels de français s'adressant aux élèves de chacun des paliers du secondaire.



NEW YORK TIMES-RICHARD DOWNS

La publicité, que les élèves du 4e secondaire étudient depuis 12 ans, sera soustraite à leur programme d'étude en septembre prochain

-Voir autre texte en page B-2

Les ventes de cahiers d'exercices atteignent 35 millions \$ au Québec: une entorse au principe de la gratuité

Caroline Montpetit

LES PARENTS des élèves du primaire et du secondaire achètent annuellement pour au moins 35 millions \$ de «cahiers d'exercices», prescrits par les professeurs ou les directions d'écoles du Québec mais non approuvés par le ministère.

La vente de tels manuels va à l'encontre du principe de la gratuité scolaire en vigueur au Québec, dit Michel Decelles, directeur de la didactique et de la formation à distance du ministère de l'Éducation.

Ces cahiers représentent une mine d'or pour les éditeurs de manuels scolaires du Québec: contrairement aux livres, ces cahiers ne peuvent servir deux fois.

Il s'agit de ce genre de cahier dans lequel les questions sont écrites pour l'élève, suivies d'un espace pour y répondre. La vente de ces cahiers, qui visent à encadrer la réalisation d'exercices en classe, génère, pour les maisons d'édition, des revenus annuels supérieurs à ceux engendrés par la vente de manuels approuvés par le ministère, achetés et fournis aux élèves par les commissions scolaires.

Selon M. Decelles, l'achat de ces cahiers de soutien représente pour les parents des frais de quelque 25\$ par année pour chaque enfant du primaire, et de 45\$ par année pour chaque enfant du secondaire.

Chiffres conservateurs

Mais les chiffres du ministère pourraient être conservateurs, puisque Statistique Canada établit pour sa part à quelque 81,7 millions\$ les ventes annuelles des éditeurs scolaires québécois, auxquelles s'ajoutent 7,8 millions\$ provenant de ventes d'importations, incluant la vente de cahiers d'exercices.

«De l'année 1989-1990 à 1990-1991, les ventes de manuels scolaires québécois ont augmenté de 16,3 millions\$», explique Michel Fève, de Statistique Canada, qui a mené une étude dans ce secteur.

Le marché du cahier d'exercices est plus rentable que celui du manuel scolaire

Le tout s'adresse aux quelque 1,2 million d'enfants fréquentant le réseau des écoles primaires et secondaires publiques québécoises.

«Le marché des cahiers d'exercices est plus rentable pour les maisons d'édition que celui des manuels scolaires. Cela s'explique par le fait que les cahiers d'exercices doivent être renouvelés chaque année, tout simplement parce que l'élève écrit dedans», explique M. Decelles.

Depuis septembre 1991, aucun cahier d'exercices, et ce dans quelque matière que ce soit, n'est pourtant approuvé par le ministère de l'Éducation.

«Généralement, la suggestion de mettre un cahier d'exercices au programme est faite par un ou des enseignants de l'école, avant d'être entérinée par la direction de cette école, qui doit trouver le financement de cet achat chez les parents. Je doute fort que ce genre de décision soit soumis au conseil des commissaires de la commission scolaire», poursuit M. Decelles.

Avant septembre 1991, le ministère de l'Éducation du Québec approuvait l'usage de cahiers d'exercices dans environ le tiers des matières au programme au primaire et au secondaire.

Matériel jetable

À cette époque, les auteurs des quelque 600 à 700 manuels scolaires actuellement sur le marché ont réalisé, dans une forte proportion des cas, des ouvrages scolaires conçus pour être accompagnés d'un cahier d'exercices, augmentant par le fait même la pression exercée sur la direction d'école pour mettre le cahier de soutien au programme.

Ainsi, le manuel fourni aux étudiants par la commission scolaire présentait uniquement le texte de base nécessaire à l'étude, alors que le cahier d'exercices, payé par les parents cette fois, fournissait le questionnaire lié à ce texte de base, ainsi que l'espace pour répondre aux questions.

Déjà, à ce moment, un très grand nombre de cahiers d'exercices non approuvés par le ministère de l'Éducation circulaient dans les écoles, soit à la demande de la direction d'école, ou à la suite d'une décision prise par la commission scolaire.

L'utilisation de cahiers d'exercices dans les classes québécoises est apparue à la fin des années 60 et au début des années 70. Depuis cette date, leur usage s'est multiplié dans le monde scolaire.

«Il suffit d'aller faire un tour dans les classes pour constater qu'une bonne part de la pédagogie se fait par l'utilisation des cahiers d'exercices», ajoute M. Decelles.

«En général, dit-il, l'enseignant pense qu'il a besoin d'un cahier d'exercices pour occuper ses élèves par moments, pendant que d'autres élèves font autre chose... Au lieu de demander aux élèves d'ouvrir le manuel à telle page et de répondre aux questions, il utilise un cahier dans lequel il y a des questions écrites et des espaces pour répondre, ou des jeux de mots sur des grilles, des mots-mystères, par exemple...».

Les parents s'en plaignent fréquemment

En vertu de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, le matériel utilisé dans les classes devrait être fourni gratuitement par la commission scolaire aux élèves.

Cette clause n'inclut pas, cependant, le matériel dans lequel l'élève «écrit, dessine ou découpe».

«Depuis 1991, le ministère a établi qu'un manuel scolaire approuvé devait être assez complet en lui-même pour ne pas être accompagné d'un cahier d'exercices. Cela évite que les auteurs distribuent la matière entre le manuel et le cahier d'exercices. Cependant, étant donné que les programmes du ministère n'ont pas été modifiés depuis 1991, très peu de nouveaux ouvrages ont été soumis à l'approbation du ministère», explique M. Decelles.

À l'heure actuelle, la totalité des manuels scolaires au programme dans les écoles sont approuvés par le ministère pour une période de cinq ans, avec renouvellement automatique de trois ans. Après huit ans d'approbation, l'ouvrage est soumis une seconde fois à l'analyse d'évaluateurs recrutés par le ministère.

«On n'a pas mis spécifiquement le mot «cahier», dans la loi, il est cependant clair que ce matériel n'est pas réutilisable d'une année à l'autre... Donc, malgré ce que permet la loi, c'est un fait que les parents se plaignent fréquemment de la nécessité d'acheter ces cahiers d'exercices», affirme M. Decelles.

CAHIER
SPÉCIAL

É D U C A T I O N

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 985-3399

Date de tombée: le 14 janvier 1993

PARUTION
le 23 janvier
DANS
LE DEVOIR

De la maternelle à l'université

- Coups de barre et innovations pédagogiques.
- Devant les controverses que soulève de plus en plus la qualité de l'enseignement au Québec et face aux problèmes du décrochage et des échecs scolaires, que fait le ministère pour apporter les correctifs qui s'imposent et pour encourager les innovations pédagogiques?
- Qu'en pensent les enseignants, les parents et les étudiants?

- Le système répondra-t-il davantage aux attentes suite aux diverses mesures annoncées comme, par exemple, l'augmentation du nombre d'heures de cours de mathématiques et de lecture obligatoire dans les cégeps?

- Des questions préoccupantes auxquelles, par des analyses, des reportages et des entrevues, le cahier spécial du Devoir tentera de répondre.

CINÉMA/ chronique

Hommage à France Film

Alain Charbonneau

PREMIERE MAISON de distribution québécoise, fondée en 1932 par Alban Janin et prise en charge quelques années plus tard par Alexandre DeSève, France Film s'est acquis au fil des ans une solide réputation dans le milieu cinématographique au Québec. Un flair inné dans le choix des oeuvres, allié à une gestion intelligente, lui ont assuré une sorte d'indépendance de tête et de corps, enviable par de nombreux distributeurs d'ici. A l'occasion du 60e anniversaire de sa fondation, le Conservatoire d'art cinématographique lui consacre une importante rétrospective du 14 janvier au 21 février. Des 5000 films achetés et distribués par France Film, 37 ont été retenus pour donner au public un échantillon représentatif du travail de la maison. Côté québécois, d'abord, avec, parmi d'autres, *La petite Aurore l'enfant martyre* de Jean-Yves Bigras, *Les mâles* de Gilles Carle, *Ti-Coq* de Gratien Gélinas, *Les ordres* de Michel Brault. Et côté européen ensuite, avec *Les lettres de mon moulin* de Pagnol, *La guerre est finie* de Resnais, *Le trio infernal* de Francis Girod, *Le mouton enragé* de Deville... Les projections se tiendront dans la nouvelle salle du Conservatoire, baptisée dernièrement Alexandre DeSève en mémoire de l'homme qui a façonné le visage de France Film.

Semaine du cinéma juif
DU 1ER AU 7 FÉVRIER, le département culturel du Centre communautaire juif, en collaboration avec le Centre Saidye Bronfman, organise une semaine du cinéma juif. Une dizaine de films seront présentés, portant principalement sur la question juive en Occident comme au Proche-Orient. Parmi les oeuvres sélectionnées, signalons les deux épisodes des *Aventure de la liberté*, écrits et commentés par le philosophe juif Bernard Henri Lévy, *La haine antisémite* de Serge Moati, *Premier Convoi* de Pierre Oscar Lévy et, surtout, le documentaire que Mark Achbar et Peter Wintonick ont consacré au linguiste de renommée internationale Noam Chomsky, *Manufacturing Consent*. Entrée : 5\$ la séance. Les projections auront lieu en soirée, à la salle du Centre Saidye Bronfman, 5170 Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

Berlinade en revue
DEPUIS 40 ANS, Berlin accueille l'un des festivals les plus importants au monde après celui de Cannes. Pour saluer cette manifestation d'envergure internationale dans le domaine cinématographique, le Goethe-Institut nous propose du 4 février au 26 mars une sélection de productions allemandes présentées à la Berlinade 1992. On compte parmi la programmation *Le coup de foudre* de Rudolf Thome et *I was on Mars* de Dani Levy, deux longs métrages qui avaient été accueillis chaleureusement par le public montréalais lors de leur présentation au FFM de l'été dernier. Autres films au programme : *The Balck Box*, *The Party - Nature Morte et Dugun - The Wedding* de Ismet Elçi, un cinéaste berlinois d'origine kurde.

Berlin, ville ouverte
TOUJOURS AU SUJET de la métropole allemande, la Cinémathèque québécoise projette vendredi à 18h35 le film muet de Walther Ruttmann, *Berlin, Symphonie d'une grande ville*, avec accompagnement au piano et à la batterie. Réalisé en 1927, sur un scénario de Karl Freund, cet hymne élevé à la gloire d'une ville et de sa frénésie quotidienne fit date, et pour la qualité de son montage et pour la peinture de la vie moderne qu'il brossait. A voir.

NOS CHOIX TÉLÉ

Enjeux
La surpopulation entraîne dans son sillage bien des retombées dont la menace de certaines espèces animales et divers désastres écologiques. (Radio-Canada, 21 h)

☆☆☆
De terre et de sang
Une nouvelle série de quatre épisodes, qui raconte la désillusion d'un jeune seigneur français en croisade en Terre sainte. (TV5, 21 h)

☆☆☆
48 heures
Des pères divorcés qui luttent pour obtenir le droit de visiter



Jean Lapointe dans une scène de *Les ordres*, film de Michel Brault distribué par France Film.

Festival de films non violents
LE CENTRE DES FEMMES de Montréal, en collaboration avec l'Association des Etudiants de Polytechnique, le Centre des femmes de l'UQAM, le Département de communication de l'Université Concordia et la Société des étudiants de l'Université McGill, a décidé de prendre le taureau par les cornes et d'opposer aux films rouge sang des salles commerciales un festival de films rose chair.

Au cours des deux derniers week-end de janvier, les quatre organismes conjoints proposeront chacun une sélection de longs métrages grand public, se démarquant par leur absence d'actes de violence, gratuite ou non : *Urga*, *When Harry Met Sally*, *Le Festin de Babette*, *Jacquot de Nantes*, *Moonstruck*, et tutti quanti. Les projections se tiendront dans les salles respectives des universités. Le programme sera disponible dès la semaine prochaine. Pour informations, appelez le Centre des femmes de Montréal au 842-1066.

Conférence sur la place du cinéma canadien
LES 21 ET 22 JANVIER se tiendra à Hull, sous les auspices de l'Institut canadien du film, une conférence sur la marginalisation du cinéma et des distributeurs canadiens au sein du marché national. Actuellement, les longs métrages canadiens n'occupent que 4,9% du temps de projection des salles commerciales au Canada, un pourcentage dérisoire si on le compare à ceux des cinémas nationaux d'Australie (20%), d'Italie (44%) et des Etats-Unis (99% - !?). Même situation alarmante chez les producteurs canadiens, qui n'empochent que 10% des recettes de guichet. Distributions 93 réunira de nombreux invités oeuvrant au sein de l'industrie cinématographique canadienne, et c'est Rock Demers, le producteur animé des *Contes pour tous*, qui fera le discours inaugural. Les droits d'inscription sont de 200\$. Pour inscription et informations, joindre l'Institut canadien du film au (613) 232-6727.

L'homme blessé, bis
DEVANT LE SUCCÈS obtenu, des supplémentaires ont été prévues pour le documentaire d'Yves Simoneau sur la difficulté de vivre au masculin aujourd'hui. Le film est donc présenté aujourd'hui à 19h00 et à 21h00 au Parallèle et sera à nouveau présenté à la nouvelle salle de l'ONF (St-Denis, coin Maisonneuve) les mardi 19, mercredi 20, vendredi 22 et samedi 23 janvier à 18h00, ainsi que le jeudi 21 à 18h00 et 20h00 et le dimanche 24 à 13h30.

leurs enfants ou d'en obtenir la garde témoignent. (CBS, 22 h)

☆☆☆
Influences
Marc Laurendeau se penche ce soir sur le traité d'accord de libre-échange nord-américain et les accords du GATT. Deux invités de marque pour tout nous expliquer: Carl Grenier et Pierre Pettigrew. *Radio-Québec*, 22 h 30)

☆☆☆
Napoléon
Sacha Guitry signait ce drame, en 1955, mettant en vedette Daniel Gelin et Raymond Pellegrin. (Radio-Canada, 23 h 20)

Paule des Rivières

Paule des Rivières

RADIO-CANADA fait présentement des pieds et des mains afin de restructurer non seulement sa programmation mais aussi ses syndicats. La Société d'Etat tente de fondre tous ses syndicats en un, allant ainsi à l'encontre du désir des principaux intéressés. Les six unités syndicales francophones de la Société d'Etat s'opposent toutes à ce geste. Tout se passe, disent leur porte-parole, comme si Radio-Canada voulait régler un petit problème en procédant à un chambardement majeur. Pour justifier son geste, Radio-Canada cite souvent l'exemple des techniciens film et des techniciens vidéo. L'étanchéité des deux syndicats empêche le technicien en film, qui a le plus d'ancienneté, de postuler pour un poste qui se libère en vidéo. Ce qui est inacceptable et compliqué pour rien. Voilà qui est bien exagéré, soutient le président du Syndicat des journalistes de Radio-Canada, M. Gilles Provost. Il ne reste plus dans la boîte qu'une dizaine de techniciens en film. Le problème s'est posé avec acuité il y a sept ou huit ans, dit-il. «La question est beaucoup plus importante. Il s'agit de voir si l'on met les bouffons (soit les animateurs de variétés) et les journalistes dans le même sac», résume M. Provost, prêt à se battre pour éviter cette fusion. Le «cas» est présentement devant le Conseil canadien des relations de travail. L'audition est prévue pour le 25 janvier. Les syndicats rament contre le courant. Déjà, le Conseil des relations de travail a accepté la fusion des syndicats aux Postes et au CN, ainsi qu'au secteur anglais de Radio-Canada. Les 18 syndicats de CBC sont maintenant trois, les créateurs, les



Gérard Veilleux, président de SRC, est accusé par le syndicat de vouloir procéder à un chambardement majeur pour régler un petit problème.

techniciens et les employés de bureau. Mais rien n'est complété et une belle pagaille a cours afin de savoir qui doit se retrouver où. Par exemple, les cameramen sont-ils des créateurs ou des techniciens. Et les monteurs? En bout de ligne cependant, Radio-Canada a bon espoir d'échapper

ainsi aux maux de tête collectifs que constituent les négociations. Les pourparlers prennent un temps fou et il faut recommencer avec chaque syndicat. La société se retrouve avec une pile considérable de contrats, donc de griefs, donc d'avocats, donc de frais. Du côté syndical, l'on voit les choses d'un autre oeil, il va sans dire. Les syndicats sont convaincus qu'ils perdront toutes sortes d'avantages propres à chaque groupe dans la fusion. «La direction cherchait un prétexte pour refaire complètement les conventions collectives. Nous voyons bien que Gérard Veilleux (le président de Radio-Canada) veut tout contrôler. Mais ce n'est pas vrai que ça prend trois camions et trois chauffeurs pour transporter des dé-cors. C'est fini ces histoires-là», assure M. Provost. Le président du Syndicat des journalistes de Radio-Canada craint par-dessus tout la disparition d'une unité journalistique qui peut exercer une certaine vigilance sur l'information radio-canadienne. Il cite les questions soulevées par les journalistes lors de l'annonce d'une série sur les mémoires de l'ex-premier ministre Pierre Trudeau, sur l'indépendance de réalisation de la série. «Il est facile d'imaginer qu'une unité syndicale regroupant les Gilles Latulipe, les «quizz masters» n'aura pas les mêmes préoccupations professionnelles qu'un syndicat formé exclusivement de journalistes», conclut M. Provost.

L'OSM maintient sa tournée en Floride
Le séjour au Mexique est écourté

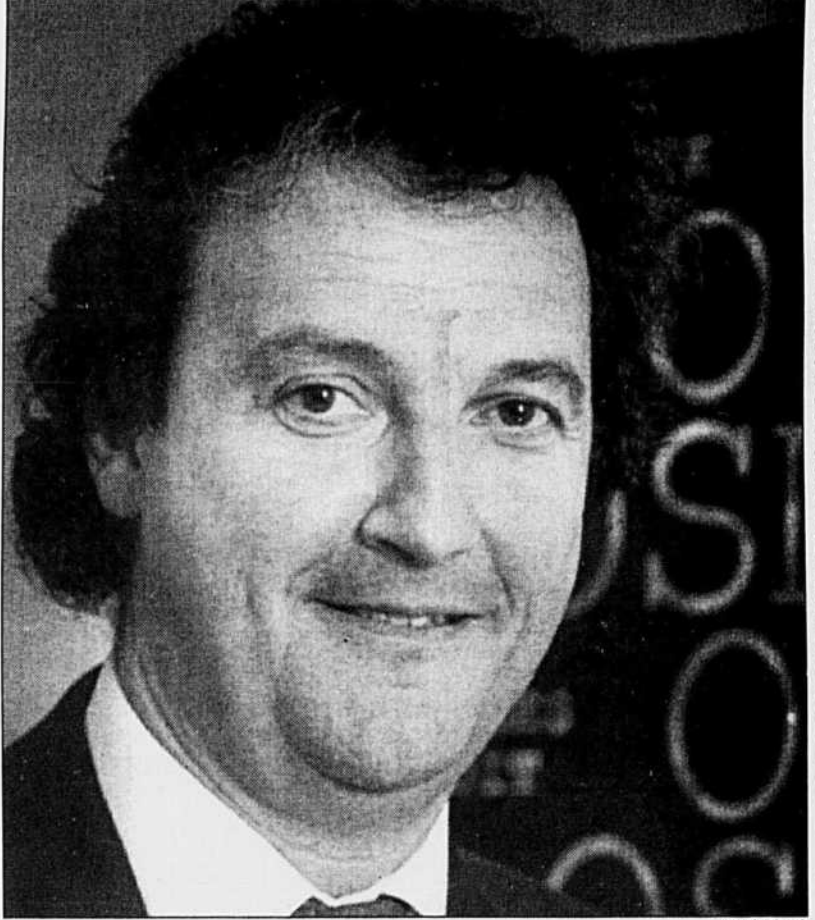
Marie Laurier

LA TOURNÉE de l'Orchestre symphonique de Montréal en Floride aura lieu tel que prévu du 16 au 25 mars prochain mais celle qui devait suivre au Mexique sera vraisemblablement écourtée. L'OSM devra vraisemblablement se contenter de se produire à trois reprises à Mexico et renoncer aux autres concerts qui devaient être donnés dans d'autres villes de ce pays. «Cette situation est en dehors de notre contrôle, précisait hier au DEVOIR M. Robert Spikler, directeur général de l'OSM. Il y a un bon moment que j'ai informé les musiciens que nous donnerions trois concerts au Mexique les 26, 27 et 28 mars plutôt que six, en raison du désistement des présentateurs et des producteurs mexicains qui nous ont fait part de certaines difficultés financières quant à l'organisation de cette mini-tournée qui devait se poursuivre jusqu'au 3 avril. Quoi qu'il en soit, nous sommes à peu

près certains que l'entente pour les trois concerts à Mexico sera respectée. J'attends incessamment des nouvelles définitives à cet effet. En Floride nous donnerons huit concerts sous la direction de Charles Dutoit.» (Absent depuis trois mois, ce dernier doit reprendre le pupitre de l'OSM le 24 janvier). En ce qui a trait aux négociations du contrat de travail entre les musiciens et la direction de l'OSM, «elles vont bon train et l'atmosphère est excellente», souligne M. Spikler tout en refusant catégoriquement de commenter plus à fond les enjeux en cause dans le renouvellement du contrat de travail expiré depuis le 31 août 1992. Ainsi rien ne laisse supposer que la rumeur voulant que la prochaine saison — la 60e de l'OSM — soit amputée d'un mois, soit exacte. Du moins, M. Spikler ne laisse présentement rien transpirer des pourparlers en cours, se contentant de répéter que «les deux parties — la direction et le syndicat des musiciens — ont bien hâte d'en arriver à la signature du

contrat et qu'elles font tout en leur pouvoir pour travailler en ce sens à la lumière de franches discussions

et des nombreuses hypothèses de règlement qui sont amenées autour de la table».



Robert Spikler, directeur général de l'OSM, soutient que les négociations entre les musiciens et la direction de l'orchestre se poursuivent dans l'harmonie.

Le difficile Rachmaninov apprivoisé

Orchestre Métropolitain
Dir. Agnès Grossmann: *Prévost, Ouverture* (1975); *Rachmaninov, Concerto no. 1 op. 1*, avec le pianiste Alain Lefèvre; *Symphonie no. 2 op. 27*. Lundi, 11 janvier, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

DE RETOUR d'un séjour au Japon qui l'a tenue éloignée pendant tout l'automne, Agnès Grossmann retrouvait ses musiciens de l'Orchestre Métropolitain pour entamer, et de fort belle manière, la seconde tranche de la saison 92-93. Serge Rachmaninov était celui qu'en ce lundi soir l'on célébrait, puisque 1993 marque le 50e anniversaire de la mort de ce compositeur russe (né en 1873), fils spirituel de Tchaïkovski dont il conserva l'idéal romantique jusqu'au milieu d'un 20e siècle qui avait tôt fait de sacrifier à d'autres autels de la modernité. Il a écrit pour ces égocentriques pianistes nostalgiques en mal de virtuosité «lisztienne», disent encore ceux qui tranchent l'histoire au couteau; pour une simple question de date, ces mêmes personnes rejettent, du revers de la main, l'oeuvre de l'un des plus grands pianistes de tous les temps, d'un chef d'orchestre hors du commun et d'un orchestrateur génial dont le tort fut de ne pas avoir été un compositeur d'avant-garde. Voilà comment, à le servir avec dévotion, ses interprètes récoltent l'indifférence, voire le mépris de certains esprits bien pensant. Voilà comment, à s'abandonner aux épanchements lyriques et à s'émerveller des prouesses instrumentales, son public est-il jugé avec une souveraine condescendance. Voilà pourquoi le succès qu'il engendre continue de paraître suspect. Mais, qu'on l'adore ou la déteste, la musique de Rachmaninov ne sera jamais à la portée du premier pianiste ou du premier chef venu. A cet égard, la prestation d'Alain Le-

févre le hisse parmi ceux qui possèdent les moyens de l'aborder... ce qui, soit dit en passant, n'en fait pas pour autant un authentique virtuose. D'ailleurs, plutôt que d'en exploiter la virtuosité aérienne — le caractère électrisant de certains passages du premier mouvement, et surtout, les fulgurantes ardeurs du troisième mouvement — Lefèvre préféra souligner, avec une chaleur reuse sincérité, le lyrisme nocturne du mouvement central, ramenant ainsi tout le *Concerto* à cette caractéristique fondamentale. Or, si la fougue pianistique du premier volet (*vivace-moderato-vivace*) peut s'accommoder d'une retenue qui en accentue le poids en lui conférant une certaine ampleur, celle du troisième volet (*allegro vivace*) ne peut pas être mécanique, au risque de devenir insipide — faut-il préciser que c'est dans de telles circonstances que se révèle une véritable nature de virtuose. Lorsque le soliste montréalais fit porter ses efforts dans l'exploration d'un lyrisme généreux, Agnès Grossmann entreprit de refaire la trajectoire épique de la *Seconde symphonie*. Le programme oscillait donc entre l'ardente jeunesse d'un Rachmaninov de 16 ans (même si le *Premier concerto* fut révisé en 1917) et la maturité du compositeur de 34 ans qui ne craint pas la longueur du discours, cette «ampleur narrative» qui semble prolifère à un commentateur avisé comme André Lischke. Aussi, soutenir l'intérêt de l'auditeur pendant près d'une heure devient-il un défi de taille, défi que Madamé Grossmann releva avec bonheur réjouissant. Même si les cuivres manquèrent quelque peu d'aisance, il demeure que l'orchestre apporta un soin remarquable à l'exécution d'une oeuvre aussi exigeante. D'autant qu'à la maîtrise de la partition s'ajoutait encore la difficulté de faire sonner le tout dans une salle capricieuse qui ne fait pas de cadeau.

Jusqu'au bout du monde

Trois lectures spectacles réunissant trois auteurs néo-québécois.

lundi 11 janvier 1993 à 20h — Bulgarie

La Fêlure
de Sonia Anguelova
mise en lecture d' Alice Ronfard

lundi 18 janvier 1993 à 20h — Chili

L'Attente
de Miguel Retamal
mise en lecture de Guy Beausoleil

dimanche 24 janvier 1993 à 20h — Liban

Willy Protagoras enrôlé dans les toilettes
de Wajdi Mouawad
mise en lecture de Pol Pelletier

théâtre d'aujourd'hui

3900, rue Saint-Denis, Montréal
Réservations: 282-3900
ENTRÉE LIBRE



Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS PUBLIC

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes scolaires

Avis public est par les présentes donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique au Conseil scolaire de l'île de Montréal au 500, boulevard Crémazie est, le mardi 16 février 1993 à dix heures (10 h 00) dans la salle du Conseil pour satisfaire au paiement des taxes scolaires et, s'il y a lieu, des taxes municipales, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Je certifie que l'état ci-dessous contient une description sommaire des immeubles à vendre le

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes scolaires

No. de compte	Paroisse cadastrale	cadastre	Sub-division	No. civique, rue, ville	Nom du propriétaire
05-04054521	26	269P		Lot vacant, Brunswick, Dollard-des-Orms.	Brunswick Building Development Corp. Ltd
Mesurant 1,119.75 pieds dans sa ligne nord-ouest, 73 pieds dans sa première ligne nord-est, 105.75 pieds dans sa première ligne sud-est, 402.36 pieds dans sa seconde ligne nord-est, à des distances consécutives de 74.1 pieds le long de l'arc d'un cercle ayant un rayon de 954.93 pieds, 106.52 pieds, 413.91 pieds le long de l'arc d'un cercle ayant un rayon de 1,434.93 pieds, dans sa seconde ligne sud-est et 317.75 pieds dans sa ligne sud-est, contenant une superficie de 364,212 pieds carrés et bornée comme suit: au nord-ouest par la partie du lot original 270 ci-après décrite, dans sa première ligne nord-est par le lot 269-35 au même cadastre, dans sa première ligne sud-est et sa seconde ligne nord-est par le lot 269-30 au même cadastre, dans sa seconde ligne sud-est par le boulevard Brunswick (lots 269-15 et 269-16) et au sud-ouest par Lake Road (lot 269-32).					
	26	270P			
Mesurant 1,095.22 pieds dans sa ligne nord-ouest, 270.9 pieds dans sa ligne nord-est, 1,119.75 pieds dans sa ligne sud-est, 256.6 pieds dans sa ligne sud-ouest et 39.36 pieds le long de l'arc d'un cercle ayant un rayon de 25 pieds dans sa ligne ouest, contenant une superficie de 309,437 pieds carrés et bornée comme suit: au nord-ouest par la rue Kesmark (lots 270-7 et 270-14), au nord-est par le lot 270-19 au même cadastre, au sud-est par la partie du lot 269 ci-dessus décrite, au sud-ouest par Lake Road (lot 270-13) et à l'ouest par la rue Kesmark (lot 270-14).					
05-04060554	26	289	1-16	18, Libersan, Dollard-des-Ormeaux	Lofti Ehab Lofti Ossama 2738 9857 Québec Inc. Stillview Hymus Development
06-04073558	07	1049	4	230, Dorval, Dorval	
10-04136359	25	142P		Lot vacant, Hymus, Kirkland	
a) Bornée au nord-est par une partie des lots 128 et 129 (en la cité de Pointe-Claire), au sud-est par le lot 142-7, au sud-ouest, au sud, et au sud-est par le lot 142-8 (une rue), au sud-ouest par une autre partie dudit lot 142, au nord-ouest par le lot 142-4, au nord-est et au nord-ouest par une autre partie dudit lot 142, mesurant 262,960 mètres dans sa ligne nord-ouest, 74,066 mètres dans sa ligne sud-est longeant la limite du lot 142-7, 25,359 mètres le long d'une courbe ayant un rayon de 100,584 mètres dans sa ligne sud-ouest, 30,431 mètres supplémentaires le long d'une courbe inversée ayant un rayon de 120,701 mètres dans sa ligne sud-ouest, 132,938 mètres additionnels dans sa ligne sud-ouest, 45,905 mètres le long d'une courbe ayant un rayon de 29,261 mètres dans sa ligne sud, 114,732 mètres dans sa ligne sud-est le long de la limite du lot 142-8 (une rue), 14,363 mètres le long d'une courbe ayant un rayon de 9,144 mètres dans son autre ligne sud, 66,713 mètres dans sa ligne sud-ouest le long de la limite d'une partie du lot 142, 97,846 mètres dans sa ligne nord-ouest le long de la limite du lot 142-4, 28,864 mètres dans sa ligne nord-est le long de la limite d'une partie du lot 142 et 122,139 mètres dans sa ligne nord-ouest le long de la limite d'une partie du lot 142 et contenant une superficie de 28,049.18 mètres carrés (ou 301,918.85 pieds carrés).					
b) Une autre partie du lot 142 bornée à l'ouest, au nord-ouest, au nord et au nord-est par le lot 142-8 (une rue), au sud-est et au nord-est par le lot 142-6, au sud par une partie du lot 141 du même cadastre, et au sud-ouest par une partie dudit lot 142, mesurant 14,363 mètres le long d'une courbe ayant un rayon de 9,144 mètres dans sa ligne ouest, 114,732 mètres dans sa ligne nord-ouest, 14,345 mètres le long d'une courbe ayant un rayon de 9,144 mètres dans sa ligne nord, 132,938 mètres dans sa ligne nord-est, 25,359 mètres supplémentaires le long d'une courbe ayant un rayon de 100,584 mètres dans sa ligne nord-est, 30,431 mètres additionnels le long d'une courbe inversée ayant un rayon de 120,701 mètres dans sa ligne nord-est, 19,910 mètres additionnels dans sa ligne nord-est, 60,960 mètres dans sa ligne sud-est le long de la limite du lot 142-8, 81,920 mètres dans sa ligne nord-est le long de la limite du lot 142-8, 73,721 mètres dans sa ligne sud, et 257,769 mètres dans sa ligne sud-ouest et contenant une superficie de 32,958.14 mètres carrés (ou 354,758.45 pieds carrés).					
11-04090148	07	915	206-1-2	21-33, St-Joseph, Lachine	167102 Canada Inc.
Bornée en front, vers le nord, par la rue St-Joseph (p. 915), vers l'est, par une partie du lot 915-206-3 (ci-après décrite); vers le sud, par le lot 915-206-4; et vers l'ouest, par le lot 915-206-1-2. Mesurant 54.85 pieds le long de l'arc d'un cercle ayant un rayon de 1,288 pieds et 68.73 pieds dans sa ligne brisée nord; 265.1 pieds dans sa ligne est; 361.8 pieds dans sa ligne sud et 258.3 pieds dans sa ligne ouest. Contenant une superficie de 94,910 pieds carrés.					
	07	915	206-3P		
Bornée en front, vers le nord, par le lot 915-206-4 (p. 915) et par le lot 915-206-4, vers le nord-est, l'est et le sud par le lot 915-206-4; et vers l'ouest par une partie du lot 915-206-2 ci-dessus décrite. Mesurant 22.1 pieds dans sa première ligne nord le long de la rue St-Joseph 175.0 pieds dans sa ligne est, 10.0 pieds dans sa seconde ligne nord; 94.2 pieds dans sa ligne nord-est; 61.8 pieds dans sa ligne sud; et 265.1 pieds dans sa ligne ouest. Contenant une superficie de 8,559 pieds carrés.					
11-04134585	23	55	52-2	4410, Sir-George-Simpson, Lachine	Langevin Jean-Marc Pépinière Diane Société en commandite Newman Enr.
12-04043448	07	970	867-1	9000, Newman, LaSalle	
13-03062615	11	576P		5450, Ch. Côte de Liesse, Mont-Royal	174638 Canada Inc.
Mesurant 377.98 mètres dans sa ligne nord-est, 89.92 mètres dans sa ligne sud-est, 372.56 mètres dans sa ligne sud-ouest et 52.73 mètres et 36.91 mètres pour les deux segments de sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de 33,501.6 mètres carrés et bornée comme suit: en front, au nord-ouest par le Ch. Côte de Liesse (partie du lot 579), en arrière, au sud-est par une autre partie du lot 579 propriété de C.N.R., d'un côté, au nord-est, par une autre partie du même lot 579 et de l'autre côté, au sud-ouest, par une autre partie du même lot 579 et par les lots 579-14 et 579-21 dudit cadastre officiel. La ligne sud-ouest de la partie ci-dessus décrite est la ligne nord-est desdits lots 579-14 et 579-21 et le prolongement vers le sud-est.					
16-02077580	20		1-12	10871, Saik, Montréal-Nord	Malika Elias
	20	28	1-13		
	20	28	1-14		
	20	28	1-1P		
Mesurant 130.814 mètres dans sa ligne nord-est, 71.018 mètres dans sa ligne sud-est, 125.855 mètres dans sa ligne sud-ouest, 17.069 mètres et 540.681 mètres dans ses lignes nord-ouest, contenant une superficie totale de 9,249.69 mètres carrés et bornée vers le nord-est par une partie du lot 28, vers le sud-est par le lot 28-1-12, vers le sud-ouest par le lot 28-1-13 et vers le nord-ouest par les lots 28-1-1-1 (rue Castille) et 28-1-14, tous lesdits lots étant auxdits Plan et Livre de Renvois Officiels.					
16-02081378	20	27	246	5400, Industriel, Montréal-Nord	Lebel Raymond
16-02082224	20	28	448		
17-03033237	20	13	253	6115-6135, Henri-Bourassa, Montréal-Nord	Placements P.A. Messier Inc.
	10	32	8P	6465, avenue Durocher, Outremont	Grunwald David Moskovits Chaim
Bornée devant, au sud-ouest, par une partie du lot 32-8-36 dudit cadastre étant une partie de l'avenue Durocher, au nord-ouest par une partie du lot 32-8-1 dudit cadastre étant une partie de la rue Beaubien et par une autre partie de la rue Beaubien et par une autre partie de la rue Beaubien et par une autre partie du lot 32-8-36 dudit cadastre, d'un côté, au sud-ouest, par une partie de la rue Hutchison à Montréal et de l'autre côté, au sud-est par une partie du lot 4710 au même cadastre laquelle est le droit de passage de Canadian Pacific Railway, Mesurant 174.75 pieds en front le long de l'avenue Durocher, 119.17 pieds de son côté nord-ouest longeant la rue Beaubien et 100.94 pieds pour la partie résiduelle de son côté nord-ouest laquelle est adjacente à une autre partie du lot 32-8 selon l'occupation (selon les titres, la mesure devrait être de 101.33 pieds), 174.67 pieds pour la partie du côté nord-est qui est adjacente à une autre partie dudit lot 32-8 au même cadastre, et 77.33 pieds pour la partie résiduelle de son côté nord-est laquelle est adjacente à la rue Hutchison à Montréal et 233.50 pieds de son côté sud-est selon l'occupation (selon les titres, la mesure devrait être de 234.25). Contenant une superficie de 29,345 pieds carrés.					
17-03034335	10	44	290-9	70, Ch. Bates, Outremont	Immeubles Bates Inc.
18-04018810	26	321	124	4180, Pl. Gamelin, Pierrefonds	Pierre Louis Monique
18-04133537	26	153	61	4849, St-Jean, Pierrefonds	De Forte Carmelo
18-04133826	26	205P		Lot vacant, boul. Gouin, Pierrefonds	Pilska Investments Inc.
Bornée vers le nord et le nord-ouest par le lot original 339 (boul. Gouin ouest), vers le nord-est par une partie du lot original 204, vers l'est et le sud-est par une autre partie dudit lot original 205 (Autoroute 440), et vers le sud-ouest par une partie du lot original 206, mesurant totalement en front sur le boul. Gouin ouest 658.79 pieds, suivant l'arpentage, 652.5 pieds suivant l'acte enregistré sous le numéro 2089006; et plus explicitement 51.4 pieds dans une ligne vers le nord, 264.19 pieds dans une autre ligne vers le nord, 115.2 pieds dans une autre ligne vers le nord, 108.57 pieds dans une autre ligne vers le nord, 119.61 pieds vers le nord-ouest, 858.64 pieds suivant l'arpentage, 873.90 pieds suivant l'acte d'expropriation enregistré sous le numéro 2945708, vers le nord-est 428.41 pieds le long d'une courbe 3,647.89 pieds de rayon dans une ligne vers l'est, 141.42 pieds dans une autre ligne vers l'est, 412.31 pieds vers le sud-est, 1,736.78 pieds vers le sud-ouest, et contenant en superficie 833,666 pieds carrés.					
	26	205P			
Bornée vers le nord, le nord-est, l'est et le sud-est par une autre partie dudit lot original 205 (Autoroute 440), vers le sud-ouest par une partie du lot original 206, mesurant 412.31 pieds dans une ligne vers le nord, 141.42 pieds dans une autre ligne vers le nord, 508.59 pieds dans une ligne vers le nord-est, 478.52 pieds dans une autre ligne vers le nord-est, 1,309.95 pieds le long d'une courbe de 2,474.44 pieds de rayon vers l'est, 159.23 pieds dans une ligne vers le sud-est, 112.72 pieds dans une autre ligne vers le sud-est, 2,551.52 pieds vers le sud-ouest, et contenant en superficie 1,209,300 pieds carrés.					
20-04009637	25	94	4	191, Oneida Dr., Pointe-Claire	Triplex Engineering Co. Ltd
	25	94P			
a) Mesurant 25 pieds de largeur par une profondeur de 200 pieds; et bornée: en front au sud-est par Oneida Drive, en arrière, au nord-ouest, par une partie du lot 269 de la paroisse de Ste-Geneviève, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 94-4 au même cadastre et de l'autre côté, au nord-est, par une autre partie dudit lot original 94 du même cadastre.					
b) Mesurant 200 pieds le long de la rue Tecumseh et en arrière par une profondeur de 300 pieds au sud-est et 308.4 pieds au nord-ouest; et bornée: en front au sud-ouest par la rue Tecumseh, en arrière, au nord-est par le lot 94-4 du même cadastre, d'un côté, au sud-est par Oneida Drive, et de l'autre côté, au nord-ouest par une partie du lot original 269 de la Paroisse de Ste-Geneviève.					
20-04009655	25	94	15	181, Oneida Dr., Pointe-Claire	Tritt Henry G.
28-01003119	10	3401P		3477, Rushbrooke, Verdun	169823 Canada Inc.
De figure irrégulière, ladite partie est bornée vers le nord-est par le lot original 5013-1, vers le sud-est par une autre partie du lot original 3401 (rue Rushbrooke), vers le sud-ouest par le lot 3401-62 (ruelle), vers le nord-ouest par le lot original 5064-1, mesurant selon les titres 61.57 mètres vers le nord-est, 35.66 mètres vers le sud-est (rue Rushbrooke), 79.88 mètres vers le nord-ouest (ruelle), 30.48 mètres vers le nord-ouest, et plus explicitement 208.5 pieds jusqu'à un point «A» audit plan; de ce point, dans une direction nord-est formant un angle intérieur de 97°11' avec le trajet précédent, sur une distance de 217.90 mètres carrés, le tout plus ou moins. Selon les titres, cette partie du lot 3401, mesure 61.57 mètres dans la ligne nord-est, 35.66 mètres dans la ligne sud-est et 79.88 mètres dans la ligne sud-ouest. Cependant, l'arpenteur géomètre mesure 62.15 mètres dans la ligne nord-est, 35.54 mètres dans sa ligne sud-est et 80.43 mètres dans sa ligne sud-ouest et ceci sans causer d'empiétements.					
30-01002045	4	162	235	4584-4596, St-Denis, Montréal	2842 2541 Québec Inc.
	4	162	236		
	4	162	237		
	4	162	238		
	4	165	11		
	4	165	12		
	4	165	13		
	4	165	14		
	4	165	15		
30-01005766	10	3520A	2	2120 Cabot, Montréal	Étiquettes CWL Ltée
	10	3521			
	10	3522P			
Mesurant 6 pouces de largeur en front et en arrière par 131 pieds et 8 pouces de profondeur et bornée en front, au nord-est par la rue Cabot, en arrière, au sud-ouest par le lot 3556 au même cadastre, d'un côté au sud-est par le résidu dudit lot 3522 et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 3521.					
30-01019087	06	185P		Lot vacant, Bercy, Montréal	Metals & Alloys Company Limited
30-01019089	06	185P		1501 Bercy, Montréal	Metals & Alloys Company Limited
Les parties du lot 185 des unités 30-01019087 et 30-01019089: partant d'un point «A» sur ledit plan étant situé sur la limite nord-est du lot 148-1 (rue Bercy) à une distance de 60.63 pieds dans une direction sud-est le long de ladite limite nord-est du lot 148-1 (rue Bercy) mesuré du coin sud-est du lot 185-7, étant le point de commencement; de ce point, dans une direction sud-est longeant ladite limite nord-est du lot 148-1 (rue Bercy), une distance de 606.63 pieds jusqu'à un point «B» audit plan; de ce point, dans une direction nord-est formant un angle intérieur de 97°11' avec le trajet précédent, sur une distance de 208.5 pieds jusqu'à un point «C» audit plan; de ce point, dans une direction nord-est formant un angle intérieur de 172°00'30" avec le trajet précédent, sur une distance de 39.75 pieds jusqu'à un point «N» audit plan; de ce point, dans une direction nord-est formant un angle intérieur de 176°17' avec le trajet précédent sur une distance de 204.03 pieds jusqu'à un point «D» audit plan; de ce point, dans une direction nord-ouest formant un angle intérieur de 94°31'30" avec le trajet précédent, sur une distance de 616.05 pieds jusqu'à un point «E» audit plan; de ce point, dans une direction sud-ouest formant un angle intérieur de 90°00' avec le trajet précédent, sur une distance de 450.0 pieds jusqu'au point de commencement «A». Contenant une superficie de 280,257 pieds carrés. Bornée vers le sud-ouest par le lot 148-1 (rue Bercy), vers le sud-est par des parties lot 185 (Canadian Pacific Limited) et vers le nord-est par une autre partie du lot 185 (Canadian Pacific Limited) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 185 (Canadian Pacific Limited) et une autre partie du lot 185 (Gestion H. Larivière Inc.).					
30-01022539	19	1671	301	1871, boul. René-Lévesque, Montréal	Madden Kathleen
	19	1671	1		
	19	1671	2		
De tous les droits, titres et intérêts indivis se rapportant au lot 1671-301 dans les lots 1671-1 et 1671-2 tels qu'établis à l'acte de déclaration de co-propriété reçu devant Claude Riel, notaire, en date du 4 septembre 1986 No 1987 et enregistré à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3775343.					
30-01028782	04	12	22-16P	6094-6104, Jeanne-Mance, Montréal	Choy Garry
Mesurant 25 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest par 100 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest, mesure anglaise et plus ou moins; bornée au nord-est par le lot 12-22-11 (rue Jeanne-Mance), au sud-est par une partie du lot 12-22-17, au sud-ouest par le lot 12-22-22 (ruelle) et au nord-ouest par une autre partie du lot 12-22-16.					
	04	12	22-17P		
Mesurant 12.5 pieds dans sa ligne nord-est par une profondeur de 100 pieds et de là, ladite partie de lot élargie graduellement jusqu'à une largeur de 13.1 pieds, mesure anglaise et plus ou moins; bornée au nord-est par le lot 12-22-11 (rue Jeanne-Mance), au sud-est par une autre partie du lot 12-22-17, au sud-ouest par le lot 12-22-22 (ruelle) et au nord-ouest par le lot 12-22-16.					
30-01028794	04	12	19-21P	5988-5998, Jeanne-Mance, Montréal	Choy Garry

16 février 1993 pour défaut de paiement des taxes scolaires imposées sur lesdits immeubles et dues au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

L'autorisation de produire telle description sommaire a été accordée au Conseil scolaire de l'île de Montréal par la Commission municipale du Québec en date du 9 septembre 1992.

Nicole Ranger, Directrice générale
Montréal, le 20 octobre 1992

No. de compte	Paroisse cadastrale	cadastre	Sub-division	No. civique, rue, ville	Nom du propriétaire
Mesurant 25 pieds de largeur par une profondeur de 65 pieds, mesure anglaise et plus ou moins; bornée au nord-est par la rue Jeanne-Mance, au sud-est par une partie du lot 12-19-21, au sud-ouest par une partie du lot 12-19-21 et au nord-ouest par le lot 12-19-20.					
30-01036019	12	1728C		152-154, Ste-Marguerite, Montréal	Salam Javet Iqbal
30-01036305	12	1710		2046-2050, De La Montagne, Montréal	155771 Canada Inc.
30-01036591	09	138		236-244, Notre-Dame, Montréal	154945 Canada Inc.
	09	139			
	09	140			
	09	141			
	09	137P			
Formé des lots 137, 138, 139, 140 et 141 auxdits Plan et Livre de Renvois officiels de la Cité de Montréal (quartier ouest). Moins et à distraire une lisière de terre prise à même le lot 137, mesurant ladite lisière 1.73 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, 24.33 pieds dans sa ligne nord-est et 23.83 pieds dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise et plus ou moins; bornée en front au sud-est par la rue de l'Hôpital, au nord-est par le lot 135 et des autres côtés au sud-ouest et nord-ouest par d'autres parties du lot 137.					
30-01036842	12	1149P		1035-1065, Côte du Beaver Hall, Montréal	159439 Canada Inc. 159789 Canada Inc.
Bornée vers le nord-est par une partie des lots 1152 et 1150, vers le sud-est par le lot 1150, vers le sud-est et le sud par une autre partie du lot 1149 étant la Côte du Beaver Hall et vers le nord-ouest par une partie du lot 1152. Dans sa première ligne nord-est 30.2 pieds, selon son occupation et 29.3 pieds selon les titres; dans sa deuxième ligne nord-est 91.3 pieds, selon son occupation et 92.1 pieds selon les titres; dans sa première ligne sud-est 4.4 pieds selon son occupation et 4.5 pieds selon les titres; dans sa deuxième ligne sud-est 17.35 pieds; dans sa ligne sud 115.35 pieds et dans sa ligne nord-ouest 47.3 pieds selon son occupation et 46.1 pieds selon les titres. Contenant en superficie 3,405 pieds carrés tandis que les titres mentionnent 3,375 pieds carrés.					
	12	P1152			
Bornée vers le nord-est par le lot montré à l'originale, vers le sud-est par les lots 1150 et 1151 et une partie du lot 1149, vers le sud-ouest par une partie du lot 1149, vers le sud par une autre partie du lot 1152 étant la Côte du Beaver Hall, et vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 1153. Dans sa première ligne nord-est 47.4 pieds, selon son occupation et 46.75 pieds selon les titres; dans sa deuxième ligne nord-est 1.3 pieds; dans sa première ligne sud-est 47.3 pieds selon son occupation et 46.1 pieds selon les titres; dans sa deuxième ligne sud-est 32.2 pieds; dans sa ligne sud, 28.1 pieds; dans sa ligne sud-ouest 20.6 pieds; dans sa première ligne nord-ouest 32.2 pieds et dans sa deuxième ligne nord-ouest 52.2 pieds. Contenant en superficie 2,842 pieds carrés.					
30-01038852	12	1280		630, Sherbrooke, Montréal	Montreal Trust Company of Canada
30-01058702	16	612	1	1106-1108, boul. Saint-Laurent, Montréal	Wong David
30-01107284	9	152	A	220-236, St-Jacques, Montréal	Canadaev Corporation
	9	233			
30-02046542	21	108	597	11650, avenue Louis-Jobin, Montréal	Cordeiro Michael Patry Sylvie Immeuble du 4001 Crémazie Inc.
30-02062593	20	439	86P	4001, boul. Crémazie, Montréal	
Un terrain rectangulaire étant la partie Nord-ouest du lot 439-86. Bornée vers le nord-ouest par le lot 439-792 (ruelle), vers le sud-est par le lot 439-86 partie Sud-est (boul. Crémazie), vers le sud-ouest par le lot 439-87 partie Nord-ouest et vers le nord-ouest et vers le sud-ouest par le lot 439-85 (ruelle) tous dudit cadastre; mesurant 62.0 pieds vers le nord-ouest; 23.0 pieds vers le sud-est; 62.0 pieds vers le sud-ouest et 23.0 pieds vers le nord-ouest. Contenant en superficie 1,426.0 pieds carrés.					
	20	439	87P		
Bornée vers le nord-est par le lot 439-86 partie Nord-ouest, vers le sud-est par le lot 439-87 partie Sud-est (boul. Crémazie), vers le sud-ouest par le lot 439-88 partie Nord-ouest et vers le sud-ouest par le lot 439-85 (ruelle) tous dudit cadastre; mesurant 62.0 pieds vers le nord-est; 23.0 pieds vers le sud-est; 62.0 pieds vers le sud-ouest et 23.0 pieds vers le nord-ouest. Contenant en superficie 1,426.0 pieds carrés.					
	20	439	88P		
Bornée vers le nord-est par le lot 439-87 partie Nord-ouest, vers le sud-est par le lot 439-88 partie Sud-est (boul. Crémazie), vers le sud-ouest par le lot 439-89 (22e ave.) et vers le nord-ouest par le lot 439-88 partie Nord-ouest (ruelle) tous dudit cadastre. Mesurant 62.0 pieds vers le nord-est, 24.0 pieds vers le sud-est, 62.0 pieds vers le sud-ouest et 24.0 pieds vers le nord-ouest. Contenant en superficie 1,488.0 pieds carrés.					
30-03000059	10	3602	3	5655, Philippe-Turcot, Montréal	Les Textiles Dema Inc.
30-03000093	10	3604	5	5810, Turcot, Montréal	Stewart Donald George
30-03000259	10	46	157	5500, avenue Westbury, Montréal	Young Men's and Young Women's Hebrew Ass. of Montreal
30-03007805	02	141	2	5192-5198, Ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal	140618 Canada Inc.
	02	137A	2P1		
Bornée au nord-est par une partie du lot 140-1, au sud-est par les lots 141-2 et 141-3, au sud-ouest par une partie du lot 137A-2 et au nord-ouest par une partie du lot 137A-2-1. Mesurant 10.32 pieds dans sa ligne nord-est, 30.17 pieds dans sa première ligne sud-est, 20.2 pieds dans sa seconde ligne sud-est, 9.5 pieds dans sa ligne sud-ouest, 49.75 pieds dans sa ligne nord-ouest et contenant une superficie de 508.5 pieds carrés.					
	02	140	1P		
Bornée au nord-est par le résidu du lot 140-1 et par une partie du lot 140 (chemin de la Côte-des-Neiges), au sud-est par le lot 141-2, au sud-ouest par une partie du lot 137A-2-1 et au nord-ouest par une partie du lot 140-1. Mesurant 2.7 pieds dans sa première ligne nord-est, 76.13 pieds dans sa ligne sud-est, 10.32 pieds dans sa ligne sud-ouest, 49.15 pieds dans sa première ligne nord-ouest, 5.1 pieds dans sa seconde ligne nord-est, 13.05 pieds dans sa seconde ligne nord-ouest, 2.0 pieds dans sa troisième ligne nord-est et 13.9 pieds dans sa troisième ligne nord-ouest. Contenant une superficie de 593 pieds carrés.					
30-03008026	11	633	267	7755, De l'Acadie, Montréal	Zakaroglu-Kabadayi Nuyemi
	11	633	268		
	11	633	269		
	11	633	270		
30-03014313	11	2643	2382	8538-8540, avenue Henri-Julien, Montréal	Bouchard Serge
30-03036871	10	4928	102	3611, Décarie, suite 101, Montréal	Ramsey Paul R.F.
	10	4928	1		
	10	4928	2		
Tous les droits indivis afférents à la partie exclusive 4928-102 dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots 4928-1 et 4928-2, le tout plus amplement établi dans la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous les numéros 327528 et 3354649.					
30-03042410	02	114	78	4785, Bouchette, Montréal	Ikram Dolly Fuyal
30-03046683	20	487	85	1122-1144, Villery, Montréal	2642 0752 Québec Inc.
30-03078433	04	12	25-61	6355, avenue du Parc, Montréal	2646 2572 Québec Inc.
	04	12	25-62		
30-03078745	04	11	979	6674, De l'Esplanade, Montréal	171414 Canada Inc.
	04	11	980-1		
	04	11	981		
	04	11	982		
	04	11	978P		
Mesurant 29.98 pieds dans sa ligne nord-est, 111.39 pieds et 12 pieds consécutivement, dans sa ligne sud-est, 28.93 pieds dans sa ligne sud-ouest, 123.71 pieds (cadastre: 123.17 pieds) dans sa ligne nord-ouest et contenant une superficie de 3,621 pieds carrés et bornée au nord-est par le lot 11-978 (avenue de l'Esplanade) au sud-est par le lot 11-978-1 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 12-25-139 ci-après décrite et au nord-ouest par le lot 11-979.					
			980P		
Mesurant 25.18 pieds dans le premier segment de sa ligne nord-est, 112.77 pieds (cadastre: 111.83 pieds) dans le premier segment de sa ligne sud-est, 25.17 pieds (cadastre: 25.0 pieds) dans le second segment de sa ligne nord-est, 12.0 pieds dans le second segment de sa ligne sud-est, 50.35 pieds dans sa ligne sud-ouest, 125.13 pieds (cadastre: 124.33 pieds) dans sa ligne nord-ouest et contenant une superficie de 3,448 pieds carrés. Bornée au nord-est par les lots 11-983 (avenue de l'Esplanade) et 11-980-1, au sud-est par les lots 11-980-1 et 11-979 au sud-ouest par les lots 12-25-140 et 12-25-141 au nord-ouest par le lot 11-981.					
	04	12	25-140		
	04	12	25-141		
	04	12	25-142		
	04	12	25-143		
	04	12	25-144-1		
	04	12	25-144-2		
	04	12	25-144-3		
	04	12	25-144-4		
	04	12	25-144-5		
	04	12	25-145-1		
	04	12	25-145-2		
	04	12	25-145-3		
	04	12	25-145-4		
	04	12	25-145-5		
	04	12	25-147-1		
	04	12	25-148		
	04	12	25-149		
	04	12	25-150		
	04	12	25-151		
	04	12	25-139P		
Mesurant 29.72 pieds dans sa ligne nord-est, 104.95 pieds dans sa ligne sud-est, 30.0 pieds dans sa ligne sud-ouest, 104.91 pieds (cadastre: 103.0 pieds) dans sa ligne nord-ouest et contenant une superficie de 3,133 pieds carrés. Bornée au nord-est par le lot 11-979 et par une partie du lot 11-978, au sud-est par le lot 12-25-139-1 (ruelle), au sud-ouest par le lot 12-25-114 (rue Jeanne-Mance) et au nord-ouest par le lot 12-25-140.					
	04	12	25-147P		
Mesurant 95.62 pieds (cadastre: 93.0 pieds) dans sa ligne nord-est, 13.21 pieds dans sa ligne sud-est, 95.62 pieds (cadastre: 93.0 pieds) dans sa ligne sud-ouest, 13.48 pieds dans sa ligne nord-ouest et contenant une superficie de 1,275 pieds carrés. Bornée au nord-est par le lot 12-25-148, au sud-est par le lot 11-982, au sud-ouest par le lot 12-25-147-1 et au nord-ouest par le lot 12-25-154 (rue St-Zotique ouest).					
30-03079150	04	11	1098P	6532-6538 Clark, Montréal	Choy Garry
Bornée vers le nord-est par le lot 11-1112 étant la rue Clark et mesurant dans cette limite 25 pieds; vers le sud-est par une autre partie dudit lot 11-1098 et mesurant dans cette limite 88 pieds; vers le sud-ouest par le lot 11-1094 étant une ruelle et mesurant dans cette limite 25 pieds; vers le nord-ouest par le lot 11-1099 et mesurant dans cette limite 88 pieds; contenant une superficie de 2,200 pieds carrés.					
30-03082579	11	633	777	1020, boul. Crémazie, Montréal	Popescu Ioan Zainea, Rita Popescu Adam

PAROISSES CADASTRALES

Code	Description	Code	Description
01	Quartier Centre	16	Quartier Saint-Laurent
02	Village incorporé de la Côte-des-Neiges	17	Quartier Saint-Louis
03	Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation	18	Quartier Sainte-Anne
04	Village incorporé de la Côte-St-Louis	19	Quartier Sainte-Marie
05	Quartier Est	20	Paroisse du Sault-au-Récollet
06	Village incorporé d'Hochelaga	21	Paroisse de la Rivière-des-Prairies
07	Paroisse de Lachine	22	Paroisse de la Pointe-aux-Trembles
08	Paroisse de la Longue-Pointe	23	Ville de Lachine
09	Quartier Ouest	24	Village de la Pointe-Claire
10	Municipalité de la Paroisse de Montréal	25	Paroisse de la Pointe-Claire
11	Paroisse de Saint-Laurent	26	Paroisse de Sainte-Genève
12	Quartier de Saint-Antoine de Montréal	27	Village de Sainte-Genève
13	Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil	28	Paroisse Saint-Raphaël de l'Île Bizard
14	Quartier Saint-Jacques	29	Paroisse de Sainte-Anne
15	Quartier Saint-Jean-Baptiste		

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'Irak continue de «tester» les Occidentaux

Troisième incursion au Koweït en trois jours

d'après AFP et Reuter

KOWEÏT — Saddam Hussein, testant toujours davantage les limites de la légalité et de la patience de l'ONU et des gouvernements occidentaux, continue à jouer avec les nerfs de ses adversaires.

L'Irak a en effet organisé hier une nouvelle incursion en territoire koweïtien, la troisième en trois jours. Pendant ce temps, se promenant en toute liberté d'une «zone d'exclusion» à l'autre, Bagdad a aussi déployé, selon des sources militaires françaises et américaines, des missiles sol-air dans la zone d'exclusion aérienne imposée par les Alliés dans le nord du pays, dans la province kurde.

Aux États-Unis, on ne la trouve pas drôle et les réactions n'ont pas tardé.

«Il est clair qu'il y a violation, que ce soit avec les missiles, les raids ou tout autre action», a affirmé le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater. Cela constitue «un sujet d'extrême préoccupation», a-t-il ajouté.

Plusieurs porte-parole américains se sont félicités de la déclaration adoptée lundi par le conseil de sécurité des Nations unies, qui dresse la liste des infractions commises par l'Irak au cours des derniers jours et met en garde Bagdad contre les «sé-

rieuses conséquences» qu'entraînerait la poursuite d'une attitude de défi.

Cette déclaration «pose les bases pour une action du Conseil de sécurité ou des États membres des Nations unies», a ainsi affirmé le porte-parole du département d'État, Joe Snyder. «L'utilisation de la force n'est pas exclue», a-t-il ajouté.

Jusqu'à présent, les États-Unis, tout en condamnant Bagdad, s'abritaient derrière l'ONU pour une éventuelle riposte. Ils semblent désormais considérer la déclaration de lundi soir comme une autorisation formelle de la communauté internationale pour agir.

Confirmant que des mouvements de missiles avaient été détectés au nord du 36ème parallèle, le porte-parole du Pentagone Bob Hall a prévenu que les États-Unis «ne toléreront aucune interférence» dans leur dispositif de surveillance de la zone d'exclusion.

A Little Rock, George Stephanopoulos, le porte-parole de Bill Clinton a tenu à rappeler «la détermination» du président élu face aux «provocations» de Saddam Hussein.

L'Irak a déployé une batterie de missiles sol-air SA-2 et une de missiles SA-3 dans la région de Mossoul dans le nord de l'Irak, au nord du 36e parallèle qui déli-



Des ouvriers civils irakiens s'affairent à la récupération d'un réservoir d'eau laissé sur la base navale controversée de Camp Khor, au Koweït, quand l'armée de Saddam Hussein a battu en retraite. Bagdad se dit convaincu d'avoir le droit de revenir chercher son équipement mais les pays occidentaux pensent le contraire.

mite une zone de non-survol délimitée par les Alliés.

Suivant le même scénario que les jours précédents, environ 150 Irakiens en civil ont pénétré dans une zone délimitée, au nez et à la barbe des représentants de la Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït (MONUIK). Ils y ont

entamé le démontage de cinq bâtiments préfabriqués.

Le général John Shalikashvili, commandant en chef des forces de l'OTAN, a déclaré hier à la presse que des missiles avaient «au cours des derniers jours (...) été placés en position opérationnelle et se trouvent maintenant à l'intérieur de la zone d'exclusion

aérienne du nord» (de l'Irak).

A la suite de la troisième incursion irakienne, le ministre koweïtien de la Défense cheikh Ali Al-Salem Al-Sabah a indiqué que l'armée koweïtienne déployée dans le nord du pays était «en état d'alerte permanente» et «prête à riposter à toute attaque» de l'Irak.

Bagdad a-t-il contrevenu aux résolutions ?

d'après AFP et Reuter

LE GOUVERNEMENT de l'Irak viole-t-il la lettre des résolutions adoptées contre lui en faisant des incursions en territoire koweïtien? Les représentants des l'ONU sur place n'en sont pas sûrs.

Le porte-parole de la MONUIK (détachement d'observateurs onusiens à la frontière koweïto-irakienne), M. Abdellatif Kabbak, a pour sa part cherché à minimiser, hier, la portée de l'incursion au cours de laquelle les infiltrés ont démantelé des entrepôts et se sont emparés «de tout ce qu'ils pouvaient emporter».

Il l'a qualifiée «d'incident» plutôt que de «violation» des résolutions de l'ONU.

Le Conseil de sécurité a en effet autorisé l'Irak, le 3 novembre dernier, à récupérer des équipements non militaires dans la partie koweïtienne de la zone frontalière délimitée, et ce jusqu'au 15 janvier, mais après accord de la MONUIK et des autorités du Koweït, ce que les Irakiens n'ont pas fait.

Ce qui a permis aux représentants irakiens de prétendre, non sans ironie, qu'ils agissaient comme ils l'ont fait «justement pour respecter la date de tombée des résolutions du Conseil de sécurité».

L'Irak, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Mohamed Said al-Sahaf, a ainsi affirmé que la MONUIK avait accepté que les Irakiens récupèrent du matériel dans ce secteur jusqu'au 15 janvier.

«Ce qui s'est passé est le fruit d'un accord conclu avec le général Dibouama, commandant des observateurs de l'ONU, afin de retirer de la base d'Oumm Kasr ce qui est la propriété de l'Irak», a déclaré le ministre au Caire où il venait d'assister à une réunion de la Ligue arabe.

Lendemain incertains en Bosnie

Athènes hausse le ton sur la Macédoine

ATHÈNES (Reuter) — Le premier ministre grec, Constant Mitsotakis, a convoqué une réunion ministérielle extraordinaire hier soir pour débattre de la crise yougoslave et des efforts d'Athènes pour empêcher la reconnaissance internationale de la République de Macédoine.

Athènes a lancé une campagne internationale pour empêcher une reconnaissance de la Macédoine par la CEE ou les Nations unies et a prévenu que si la république était reconnue, le conflit des Balkans pourrait s'étendre plus au sud.

«Le climat est lourd et la situation difficile», a déclaré à la presse le porte-parole du gouvernement grec, Vassilis Maginas. Il a par ailleurs rejeté les accusations lan-

cées lundi par la Macédoine, selon laquelle des chasseurs grecs ont violé son espace aérien.

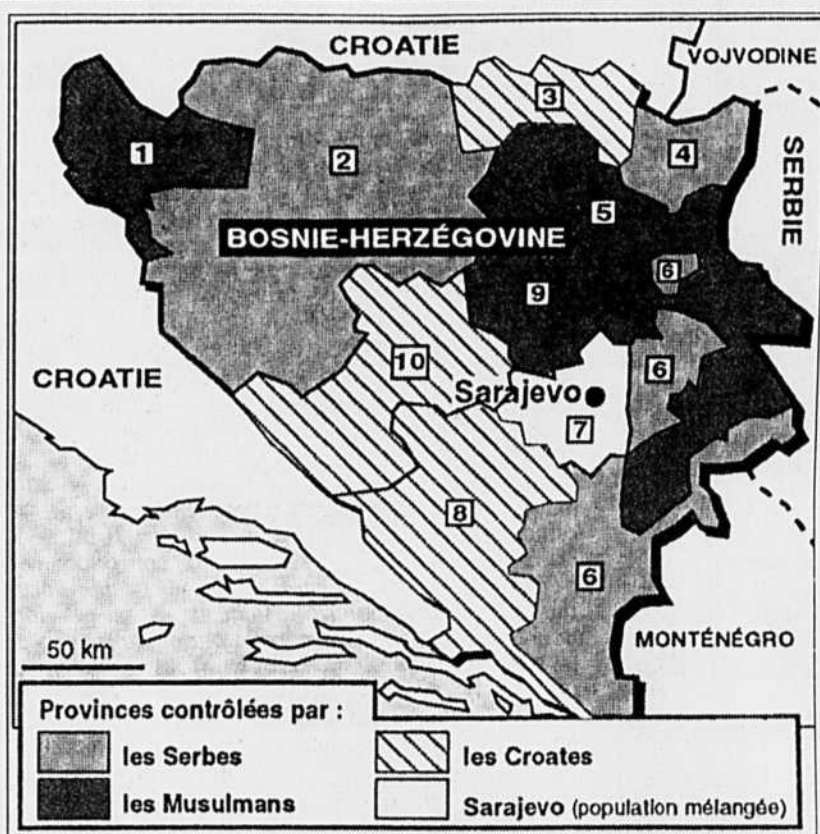
Constant Mitsotakis entend réunir autour de lui dans la soirée les personnalités composant le Conseil gouvernemental des Affaires étrangères et de la défense, qui regroupe les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que le chef des forces armées et lui-même. Ce Conseil s'est réuni pour la dernière fois en juillet dernier lorsque la Grèce a décidé d'envoyer une frégate dans le Golfe dans le cadre de la force multinationale qui fait face à l'Irak.

La Grèce s'oppose toujours à une reconnaissance de la Macédoine en raison de la dénomination même de cette république. Selon Athènes, le nom de «Macédoine»

sous-entend une menace territoriale pour le nord de la Grèce, où la région de Salonique porte aussi pour nom «Macédoine». Athènes estime que le mot de Macédoine est exclusivement grec et que les Slaves de Skopje usent ce mot.

La Macédoine, ex-république yougoslave qui jouxte la Bulgarie, l'Albanie, la Serbie et la Grèce, a fait acte de candidature aux Nations unies jeudi dernier.

A Skopje, les autorités macédoniennes estiment qu'une reconnaissance internationale pourrait servir à empêcher une guerre dans la région. Alors que la Bosnie et la Croatie sont reconnues par la communauté internationale mais sont en guerre, la Macédoine a quitté la Fédération yougoslave sans heurts mais n'est toujours pas reconnue.



La carte de Bosnie-Herzégovine telle qu'approuvée, hier, à Genève par les trois parties, à la suggestion de la CEE et de l'ONU. Elle prévoit le redécoupage de la République en dix provinces: trois contrôlées par les Serbes (2; 4 avec minorité musulmane; et 6), soit 50% du territoire (contre les 75% conquis par les armes); trois par les Musulmans (1, 5 et 9) et trois par les Croates (3 et 10, avec une forte minorité musulmane, et 8), la dernière (7) étant Sarajevo.



L'accord signé hier par Radovan Karadzic ne fait pas l'unanimité.

La base serbe grogne

d'après AFP et Reuter

LONDRES — Un dirigeant serbe de Bosnie a affirmé hier que sa communauté rejetterait le plan de paix que son président avait pourtant accepté quelques heures plus tôt à Genève.

Biljana Plavsic, vice-président de la république créée par les Serbes dans les territoires qu'ils contrôlent en Bosnie, a déclaré à la télévision britannique que les hommes politiques, les soldats et les citoyens serbes n'accepteraient pas le projet élaboré par les médiateurs David Owen et Cyrus Vance.

Prié de dire si le parlement local approuverait le projet, il a répondu à Channel Four News: «Non. Pour moi, c'est très clair et je sais que c'est l'opinion non seulement des députés du Parlement mais également du peuple serbe de Bosnie-Herzégovine et des gens sur le front».

Il a assuré que Radovan Karadzic, chef des Serbes de Bosnie et principal négociateur de sa communauté à Genève, se plierait à l'avis du parlement. Le président croate fait état de «divergences» entre les dirigeants serbes.

En guise de réaction, Radovan Karadzic, a déclaré hier soir à la BBC qu'il présenterait sa démission si le «parlement» serbe bosniaque rejetait le plan de paix qu'il a approuvé à Genève.

De son côté, analysant la journée de mardi à Genève ayant abouti aux accords constitutionnels, M. Tudjman a jugé qu'elle avait été «dramatique». Il a rendu indirectement hommage à MM. Cyrus Vance et David Owen en notant qu'après avoir mis fin aux travaux de la conférence, ils avaient tenu à poursuivre les discussions sur le plan bilatéral.

M. Tudjman s'est félicité des rencontres qu'il a eues en marge de la conférence avec MM. Cosic, Milosevic et le président monténégrin Momir Bulatovic. Il a annoncé avoir échangé à cette occasion des propositions portant sur des «mesures concrètes» pour la normalisation des rapports entre la Croatie et la nouvelle Yougoslavie.

Enfin il a confirmé qu'il aurait une nouvelle rencontre «ce mois-ci» avec ses interlocuteurs. Il n'a pas précisé qui il verrait exactement ni la date de la nouvelle entrevue.

Texte intégral de l'accord de Genève

GENÈVE (AFP) — Voici le texte intégral des neuf points du projet de «principes constitutionnels», qui ont fait l'objet de l'accord d'hier soir et qui seront soumis au parlement de la «république serbe» autoproclamée de Bosnie.

1. La Bosnie-Herzégovine sera un État décentralisé et la constitution reconnaîtra trois peuples constituants. La plupart des fonctions gouvernementales seront dévolues aux provinces.

2. Les provinces ne bénéficieront d'aucune personnalité juridique internationale et ne pourront pas conclure des accords avec des États étrangers ou avec des organisations internationales.

3. La pleine liberté de mouvement sera autorisée à travers toute la Bosnie-Herzégovine. Elle sera assurée en partie par le maintien de corridors de passage sous contrôle international.

4. Tous les sujets d'intérêt vital pour chacun des peuples constituants seront régis par la constitution qui pourra être amendée uniquement par le consensus de ces peuples constituants. Les affaires gouvernementales ordinaires ne pourront faire l'objet d'aucun veto de n'importe quel groupe.

5. Les provinces ainsi que le gouvernement central devront être dotés de parlements démocratiquement élus et de chefs de l'exécutif choisis de manière démocratique ainsi que d'un pouvoir judiciaire indépendant. La présidence sera composée de trois représentants démocratiquement élus des trois peuples constituants. Les premières élections se dérouleront sous la supervision des Nations unies, de la Communauté européenne et de la CSCE.

6. Une cour constitutionnelle avec un membre de chaque groupe

et une majorité de membres non-bosniaques désignés au départ par la Conférence sur l'ex-Yougoslavie devra résoudre les différends entre le gouvernement central et les provinces.

7. La Bosnie-Herzégovine sera progressivement démilitarisée sous le contrôle des Nations unies et de la Communauté européenne.

8. Les droits de l'homme dans leurs critères internationaux les plus stricts figureront dans la constitution qui prévoira également leur respect par des mécanismes internes et internationaux.

9. Des mécanismes de supervision internationale et de contrôle seront prévus par la constitution et resteront en place aussi longtemps que les peuples constituants n'auront pas décidé par consensus de s'en passer.

L'ONU intervient contre la violence politique au Cambodge

PHNOM PENH (AFP) — L'ONU a montré mardi sa volonté de lutter plus fermement contre la violence politique au Cambodge en arrêtant pour la première fois un partisan du régime de Phnom Penh et en demandant la mise à l'écart d'un gouverneur de province.

Ces deux affaires interviennent après que le chef de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) Yasushi Akashi eut annoncé lundi des mesures plus fermes contre les actes de violence politique —qui vont parfois jusqu'à l'assassinat— contre les partis d'opposition au régime de Phnom Penh.

Un porte-parole de l'APRONUC a annoncé mardi qu'un militant du Parti du peuple cambodgien (au pouvoir à Phnom Penh) suspecté d'avoir attaqué un bureau du FUN-CINPEC sihanoukiste dans la province de Prey Veng (est du Cambodge) avait été arrêté par les forces de l'ONU.

Le porte-parole a ajouté que le suspect avait été remis à la police de Phnom Penh en précisant toutefois que l'APRONUC «s'assurerait qu'une enquête et des poursuites seraient engagées».

Pour sa part, un officiel du régime de Phnom Penh a dénoncé le même jour la volonté de l'APRONUC de démettre de ses fonctions le gouverneur de la province de Battambang (nord-ouest du Cambodge) où les actes de violence politique contre l'opposition se sont multipliés.

Les autorités de Phnom Penh estiment qu'il n'y a pas de preuves que le gouverneur Ung Sami —un neveu de M. Chea Sim, l'homme fort du régime— soit impliqué dans cette violence.

Face à ces décisions de l'APRONUC, le gouvernement de Phnom Penh, qui nie son implication dans ces violences, semble prêt à engager une épreuve de force.

«Si l'APRONUC insiste pour démettre (le gouverneur) elle devra d'abord démettre le Premier ministre» Hun Sen, a ainsi déclaré le conseiller du gouvernement et vice-ministre Khieu Kanharith au cours d'une conférence de presse.

C'est la première fois que l'APRONUC arrête une personne soupçonnée d'être mêlée à la violence politique. Jusqu'à présent, elle laissait la police de Phnom Penh

traiter ces affaires.

Les partis d'opposition ont accusé à plusieurs reprises dans le passé l'ONU d'être trop passive face à la multiplication de ces exactions.

Le prince Norodom Sihanouk, président du Conseil national suprême (CNS) cambodgien qui regroupe l'ensemble des belligérants, avait annoncé la semaine dernière qu'il cessait de collaborer avec l'APRONUC en signe de protestation contre son inaction.

Il était revenu sur sa décision un peu plus tard après avoir rencontré M. Akashi dans la capitale chinoise, où il se trouve sous surveillance médicale.

L'APRONUC a décidé la semaine dernière de se doter de pouvoirs de police pour être notamment en mesure de procéder à des arrestations.

Elle a en outre décidé d'assurer une meilleure protection des partis politiques qui se sont multipliés ces derniers mois à travers tout le pays.

Des élections législatives prévues par le plan de l'ONU pour mettre fin au long conflit cambodgien doivent avoir lieu avant la fin du mois de mai, sous contrôle international.

Honecker serait remis en liberté dès aujourd'hui

BERLIN (AFP) — La justice allemande a arrêté hier le procès d'Erich Honecker pour sa responsabilité dans la mort des fuyitifs est-allemands au Mur de Berlin, deux mois jour pour jour après son ouverture, et annoncé que l'ex-numéro un de la RDA communiste devrait être libéré mercredi.

L'ancien maître de la RDA, âgé de 80 ans et atteint d'un cancer du foie avancé, ne sortira de prison que lorsque que la seconde accusation dont il fait l'objet pour détournement de fonds et abus de pouvoir aura été levée, a précisé le porte-parole de la justice berlinoise Bruno Rautenberg.

La justice a l'intention d'abandonner cette seconde accusation mercredi, a-t-il ajouté. Erich Honecker a déjà fait savoir qu'il avait l'intention sitôt sa libération de se rendre au Chili où l'attendent son épouse Margot et une de ses filles, Sonja. Selon son avocat Friedrich Wolff, tous les préparatifs sont prêts pour son départ mercredi vers Santiago.

Le tribunal correctionnel de Berlin a suivi un avis rendu plus tôt dans la journée par les juges constitutionnels allemands qui avaient recommandé un abandon des poursuites contre l'ancien chef d'État, en raison de son cancer.

«Il n'y a plus aucune justification à une poursuite du procès», avaient dit les magistrats, levant ont ainsi le dernier obstacle à un arrêt du procès entamé le 12 novembre.

A Santiago, un comité de soutien se chargera de l'hospitalisation de M. Honecker dans une clinique. Selon un porte-parole du comité, des sympathisants, dirigeants politiques et Chiliens ayant vécu en exil assumeront les frais de son accueil.

Erich Honecker est écroué à Berlin depuis le 29 juillet, après avoir été réfugié à Moscou pendant plus de 16 mois.

Annoncé à ses débuts comme un nouveau «Nuremberg», en référence au procès des dignitaires nazis après la Seconde guerre mondiale, le procès de l'ancien dirigeant communiste s'est transformé en pantalonade pour la justice allemande.

Les 13 audiences du procès ont été constamment dominées par les problèmes de santé du principal accusé et n'ont que très rarement permis d'aborder le fond du problème, mettant en évidence l'impuissance de la justice à atteindre son objectif: punir les injustices de l'ex-RDA.

Deux des principaux co-accusés de M. Honecker avaient déjà dû être exemptés de procès pour raison de santé peu après son ouverture: l'ancien patron de la police politique (Stasi), Erich Mielke, 85 ans, et l'ex-Premier ministre de la RDA Willi Stoph, 78 ans. Selon le droit allemand, il est impossible de juger un accusé qui ne peut assister à son procès.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Les Haïtiens n'attendent que le 20 janvier pour lever l'ancre

Howard French
The New York Times

ANSE-À-GALET — Sur le petit quai de béton, dans le seul port de cette île haïtienne désolée de la Gonâve, deux soldats qu'accompagne de nombreux badauds se dirigent vers un visiteur pour savoir si, comme tous les étrangers que l'on voit rarement dans les parages, il est à la recherche de boat people.

Avant même que ne soit connue la réponse, un Haïtien crie, dans la foule: «Nous partons, rien de plus certain.» Ces paroles sont chaudement applaudies et fournissent la réponse à une question latente depuis la victoire de Bill Clinton qui a promis de mettre un terme à la pratique de l'administration Bush qui renvoyait sommairement les Haïtiens interceptés en mer.

La Gonâve a depuis des décennies été négligée, aux prises avec une misère abjecte, sa vie économique existant à peine dans un pays qui est le plus pauvre de l'hémisphère.

Dès que des Haïtiens ont repris le chemin de l'exode dans des embar-

cactions de fortune, après le coup d'État militaire sanglant de la fin septembre 1991, la construction de bateaux est venue redonner vie à ce petit port.

Lorphène Joseph, un artisan trapu de 40 ans, admet que l'embarcation qu'il construit est la septième à laquelle il s'affaire. Il ajoute: «Je ne peux pas m'arrêter de construire ces navires, car il n'y a pas d'espoir pour notre peuple... ils doivent chercher une vie meilleure ailleurs.»

Il y a ici des douzaines de barques aux gais coloris, prêtes à être lancées. L'attente porte sur un message que peut émettre Washington sous la nouvelle administration: ou les Américains sont prêts à accueillir les Haïtiens à bras ouverts, ou ils s'engagent à reconstruire leur pays et à rétablir dans ses fonctions le Père Jean-Bertrand Aristide, déposé par les militaires.

Depuis que, dans le clan de Clinton, on a laissé entendre durant la campagne électorale qu'il se produirait un changement significatif par rapport à la politique adoptée sous George Bush, les proches de Clinton s'efforcent de tempérer chez les Haï-

Restez et résistez, clame Aristide

PORT-AU-PRINCE (AP) Dans une émission de Voice of America en langue créole, le président Jean-Bertrand Aristide a recommandé lundi soir aux Haïtiens qu'ils songent à prendre la mer de ne pas entreprendre ce périlleux voyage, mais de rester en Haïti et d'œuvrer pacifiquement en vue de son retour: «nous encourageons les gens à rester, à résister et à se mobiliser» a notamment déclaré le président Aristide. Dans cette même émission captée à Port-de-Paix, dans le nord du pays, on a appris avec stupeur que le bateau «Vierge Miracle» qui avait appareillé de ce port avec 392 boat people le 19 décembre dernier avait sombré le 21 décembre.

tiens des attentes de ce genre. La radio locale reprend périodiquement ces messages à deux volets: les portes des États-Unis ne s'ouvriront pas subitement, et l'on s'efforce de préparer le retour d'Aristide.

À la Gonâve comme dans les autres coins d'Haïti, les gens persistent à interpréter ces messages à leur manière, ce qui peut revenir à dire que le prochain président américain sera d'une façon ou d'une autre leur sauveur.

«Bill Clinton est un démocrate, Aristide est un démocrate, votre président peut faire revenir notre président», dit Robert Jean-Louis, étudiant de 24 ans qui est prêt à se lancer dans une deuxième tentative pour gagner les États-Unis si l'inauguration de Bill Clinton ne confirme pas ses attentes. «Si je vois que les

choses ne changent pas, le soir même, je m'embarque de nouveau... 90% des gens ici vous diront la même chose.»

Il n'est pas possible de prévoir combien d'Haïtiens prendraient le large le 20 janvier, mais presque tous acceptent de se confier à l'étranger, que ce soit dans les rues rocailleuses de l'Anse-à-Galets ou aux abords de ce chantier naval qui renaît. Leur espoir est de gagner les États-Unis.

La garde-côtière américaine a renvoyé en Haïti, lundi dernier, 226 personnes et vérifiait la présence rapportée en décembre, près des Bahamas, d'un bateau avec 400 personnes à bord. Cuba a rapporté avoir rescapé huit Haïtiens de ce bateau, mais que 396 autres se trouvaient à son bord.

«La seule nouvelle qui m'intéresse, c'est de savoir si on nous rendra notre président», dit Jean André, 22 ans, à qui l'on a demandé s'il était au courant des plans de l'administration Clinton pour conjurer une nouvelle vague de réfugiés de la mer. «S'ils ne nous ramènent pas Aristide, je serai à bord du premier navire des que rouvrira la base Guantanamo.»

Des proches de Clinton ont laissé entendre ces jours-ci que, pour faciliter la sélection des Haïtiens, l'on rouvrirait la base que les Américains ont conservée à Cuba. Ceux qui possèdent des motifs politiques pour fuir leur pays pourraient être accueillis aux États-Unis, disent ces proches, ou hébergés temporairement à Guantanamo tant que la crise haïtienne est en voie de règlement. Quant à ceux et celles qui ont surtout des raisons économiques pour fuir, les États-Unis les renverraient.

Calypso Mavis, qui a fait fortune en véhiculant les candidats à l'exil de la terre ferme à la Gonâve, affirme que durant tout le temps mis sans succès à résoudre la crise, «les gens sont devenus davantage désespérés». Mavis possède une barque et un bateau au moteur puissant. Sa montre en or et quelques dents recouvertes d'or attestent de sa récente richesse. Il affirme avec conviction que «Aristide doit revenir, autrement nous nous mangerons entre nous bientôt... ou nous nous retrouverons tous à Guantanamo.»

LES ANNONCES CLASSEES 985-3344 Télécopieur: 985-3340

Index des principales rubriques

100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
Achat-vente-échange
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre
103 Condominiums et co-propriétés
105 Propriétés à louer
115 Extérieur de Montréal
120 Locations de l'Est
121 Cantons de l'Est
125 Hors-frontières
130 Maisons de campagne
132 Chalets
134 Terres-fermes
135 Terrains
150 Transactions diverses
151 Services immobiliers

Location
160 App. et log. à louer
164 Condominiums à louer
165 Propriétés à louer
175 Maisons de campagne à louer

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
Achat-vente-échange
201 Propriétés commerciales
203 Propriétés industrielles
205 Espaces commerciaux
210 Commerces à vendre
220 Entrepôt (vente-location)
230 Gestion immobilière

Location
251 Bureaux à louer
259 Espaces comm. et ind. à louer
275 Locaux à louer

300-399 MARCHANDISES
301 Œuvres d'art
303 Antiquités
313 Ordinateurs
314 Bouteilles
315 Téléphone
318 Mobilier de bureau et acc.

MARCHANDISES (suite)
320 Ameublement
325 Bois de foyer
350 Animaux
400-499 OFFRES D'EMPLOIS
401 Postes cadre et professionnel
402 Éducation
405 Santé + serv. communautaires
408 Secteur culturel
411 Bureaux
415 Secteur informatique
420 Secteur vente
435 Restaurants et hôtellerie
440 Services domestiques
455 Emplois partiels + saisonniers

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
501 Occasions d'affaires
508 Services financiers
510 Comptabilité
512 Déclaration d'impôts
515 Informatique et bureautique
520 Préparation de C.V.
522 Traitement de texte
523 Traduction, rédaction
529 Services professionnels
530 Cours
540 Santé
542 Massothérapie
543 Psychothérapie
544 Croissance personnelle
545 Cartomancie, astrologie
550 Voyages
555 Garderie
560 Entretien, rénovation
564 Décoration intérieure
570 Tassement, paysagistes
575 Déménagement

600-699 VEHICULES
605 Bateaux, yachts, voiliers
695 Automobiles

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6

160 Appartements-logements à louer
ADAM 3e, grand 5 1/2, superbement rénové, encl., entrées lav./écl., élect., 3 chambres fermées. 374-7666.

170 Hors-frontières à louer
NAPLES (FLORIDE) GOLFE DU MEXIQUE
SUPERBE CONDO 1786 pi.c.a., 3 c.c., 2 s.b., gr. véranda, tennis, piscine, SPA, plage, location mois/longue.
Jean-Marc Chapuis, 514-343-3824.

176 Chalets à louer
LAC DES SABLES (STE-AGATHE)
Luxueux à pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semis/mois, 256-0179.

185 Chambres et pensions
OTTAWA Entre canal et rivière, grand jardin, arbr., à côté université - centre-ville. Non-fumeuse, tranquille. 375/mois. Laissez message. Laissez message. 613-234-1468.

186 Maisons de repos, retraite
AHUNTSIC résidence privée, pour personnes âgées, tous services, ambiance familiale, présence 24h, près Fleury et St-Hubert. 387-5267.

201 Propriétés commerciales
BATISSE industrielle, commerciale léger à louer ou à vendre, 8000 pi.c.a., peut être divisé. Rock Forest. 1-819-864-7503.

259 Espaces commerciaux à louer
BOUL. ST-LAURENT et Mont-Royal, de 350 à 4000 pi.c.a. pour bureau. 85/pi.c.a. Et 155 à 205 le pi.c.a. pour boutique et restaurant. 733-1228.

DE GASPÉ près St-Victor, 26 500, 20 000 et 10 200 pi.c.a. Facilités d'expédition-réception excellentes. Le tout à un prix très abordable.

279-0486

275 Locaux à louer
A BORDEAUX 1500 PI.C.A. SÉCURITÉ-RE 337-5109

313 Ordinateurs
ABA 386 DX40 85 mb HD
SVGA MOUSE INFO-LAVAL
973-8226 960 5

ABA 486DX33 85 mb HD. SVGA 4 mb
973-8227 1439 5

Réparation de Macintosh
Simms 655 du Mag
Distribution GB. 652-6505

325 Instruments de musique
PIANO droit d'audition (Baldwin - Hamilton), garantie de 4 ans par Boulthillier Music. A voir, impeccable (prix neuf, 5500\$). Faut vendre, laissez à 3500\$. Téléphonez au 376-2466 ou au 922-8627 après 18h.

342 Vêtements, fourrure
VISON FEMELLE NOIR. Style exclusif, 11 ans, 3500\$. Laissez message. 256-2387.

350 Animaux
CHIOTS: Labrador, Coley, Vizsla. Aussi cours de maternité et obéissance basés sur comportement canin. 1-372-1804.

450 Emplois divers
REPRÉSENTANT-E EN MODE
Temps plein ou partiel, avec ou sans expérience. Gérez votre propre commerce. Parade de mode à domicile dans le domaine du jeans, vêtements sports, hommes, femmes, enfants. Produits faciles à vendre, revenu intéressant. Pour informations: Confection C.M.P.: 819-357-2993

522 Traitement de texte
C.V. PERSONNALISÉ traitement de texte, révision, correction. Rigueur, forme et contenu. 272-4230

C.V., LETTRES ET AUTRES Prix compétitifs. 852-1724.

SERVICES DE BUREAU COMPLETS
Traitement de textes, traduction, etc... Service 24h professionnel, personnalisé. 858-0577

523 Traduction, rédaction
TRADUCTION: FRANCAIS - ANGLAIS 342-8197

529 Services professionnels

543 Psychothérapie
RETROUVER L'ENFANT MERVEILLEUX EN SOI 10 séances, autothérapie, 25 janv. ou 29 mars. Jean-Guy Bonin, psychologue. 933-0514

560 Entretien, rénovation
A BAS PRIX. Peinture, plâtre et réparations de tous genres. 526-9614.

569 Horticulture Pépinières
TAILLE DES ARBRES et des fruitiers. C'est le temps! BIO VÉGÉTAL. 455-8803.

575 Déménagement
GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

695 Automobiles
PASSAT 91, noire, toute équipée, 61 000 km, garantie, anti-rouille, magis. 16 300 \$ jour. 881-0946, soir. 985-3377.

Encadrez votre annonce classée

985-3344

Encadrez votre annonce classée

985-3344

Signer sa carte de don d'organes...

101 Propriétés à vendre

AHUNTSIC
Très grande propriété 63 X 25. Intérieur unique, 2 foyers, 3 s/séjour, 3 s/bains. Piscine creusée, face au parc. 278 000 \$

PIERRE HUDON
LA CAPITALE CRTR
382-8000

103 Condominiums Co-propriétés
PLATEAU - 4 1/2 800 pi.c.a., boiseries d'époque, impeccable. 89000\$. 598-8030

PLATEAU 2 1/2, 435 pi.c.a., rénové à neuf, isolé, design, ensolaillé, vue, 45 000\$. Hyp. à 7 1/2 %. 4654 de Lanudière, près Gifford. 278-2387

PRENS HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
Condominium de prestige, tour du Mont, 11ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégés, lumière. Intérieur 1 500 pi.c.a. plus terrasse près de 400 pi.c.a., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant sauna, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. 987-3838, soir. 388-2704

105 Propriétés à revenus
ST-EUSTACHE Immeuble 5 logements plus 1 espace commercial, 1514-224-5427

120 Laurentides
BORD DE L'EAU, lac Caré, 9 pièces, site magnifique, possibilité duplex, bed & breakfast, 7912 pi.c.a., prix 107 500\$. Info. Cassie poa St-Faustin. 819-688-2739

ST-SAUVEUR
Propriété résidentielle ou commerciale. Prix 270 000\$. Poss. échange. 687-0222.

121 Cantons de l'Est
A SHERBROOKE Maison unique 60 x 32, 5 c.c., 2 1/2 s.b., bi-énergie, chène, foyers, garages, terrain 10 000 pi.c.a. 819-565-9993

LAC BROME MANOIR INVERNESS
Élegante copropriété de style royaliste, dans rose entièrement rénovée. 100 pi.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Lains & Janssens. Libre immédiatement. Lains & Janssens. 125 000 \$ sur rendez-vous. 987-3838, soir. 388-2704.

SUR UN SITE enchanteur et paisible, près de la mer, propriété de 5 acres (217 800 pi.c.a.) incluant 2 maisons (1120 et 880 pi.c.a.) de surface habitable. Vue splendide. Près de centres de ski et de lac. À 1h30 de Montréal, 30 min. de Sherbrooke. 139 000 \$ info. Pierre Lacombe, (514) 979-3311, soir et w-e. (514) 745-9518

135 Terrains
A L'ACADIE, Rive-Sud MH
Terrains boisés, avec services d'épave, 16 000 pi.c.a., 26 000\$. 348-8220.

A ST-PAULIN (Massenaillon), 11e Jureau, grande étendue de 111 acres, comprenant chalet hivernal et vieille grange, à côté de la baluchon. S'adresser au propriétaire. 819-378-7390. Prix ferme 340 000\$. Idéal pour un golf

251 Bureaux à louer
CENTRE-VILLE 1259, BERRI
— Aménagements au choix
— Climatisation, chauffage
— Service d'entretien

Information:
LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL
849-3856 849-3581

210 Commerces à vendre
RESTAURANT CITRUS Fonds de commerce à vendre. Bail. Équipements. Et accessoires. 276-2353.

RESTAURANT licence compl., bon chiffre d'affaires. Bon prix, cause maladie. Beaujolais est. 582-4500.

251 Bureaux à louer
Bureaux meublés avec services. Près métro Laurier. 495-9292

MONT-ROYAL QUEST 24, jusqu'à 10 000 pi.c.a., central, idéal professionnels, petite manufacture, occupation immédiate, prix raisonnable. 846-4002.

VEUX-MONTRÉAL charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking. 500 à 2500 pi.c.a. 849-5411 ou William 731-9450, 430 Ste-Hélène.

543 DROGUES..., PAS BESOIN!
Santé et Services sociaux Québec

530 Cours
ANGLAIS INTENSIF par prof diplômée de McGill. Privé, semi-privé. 527-8546.

COURS PRIVÉS français, mathématiques, niveau primaire. Chantal, orthopédagogue. 484-5274

WORD PERFECT (Int.-inter-avancé), DOS, Lotus, Window pour W.P. et Window. Prof. privé. 389-1239.

WORDPERFECT, LOTUS, DOS, WINDOWS (cours privé). 728-9052

542 Massothérapie
TRÈS BONNES MASSAGES
Chinois, européens. Prix spéciaux des fêtes. 3 CORNWALL, V.M.R. 738-7917

450 Emplois divers

103 Condominiums Co-propriétés
C.D.N., charmant 5 1/2, impeccable, ensolaillé, près U. de M., hôpital, 87 000\$. J. Pilon. 739-1598. Transaction Mont-Royal.

MAGNIFIQUE CONDO 6 1/2 rénové à neuf, air d'automne. 444-5621.

N.D.G. superbe 7 1/2, 2e d'un duplex, compl. rénové, cachet, terrasse ensolaillée, 92 000\$. Aussi rez-de-ch. 6 1/2 avec s/sol non fin. 92 000\$. Hyp. à 7 1/2 %. 2236-38 BELGRAVE, 278-2387. VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

OUTREMONT ADJ. 3e étage, 1050 pi.c.a., 2 c.c., terrasse, stat. compl. rénové, cachet, mur de briques, 101 000\$. Aussi rez-de-ch., petite cour, stat. 99 000\$. Hyp. à 7 1/2 %. 5176 de l'Esplanade, près Laurier. 278-2387.

VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

OUTREMONT, AV. DE L'ÉPÉE R-de-ch., 3 chambres + s/sol fini. Terrasse, imm. rénové, 157 000\$. Visites dim. 14h-16h, 278-4577

OUTREMONT Garden Court, superbe 5 1/2, co-propriété sur Bernard, boiseries, cachet, très éclairé. À voir! 135 000\$. 274-6598.

251 Bureaux à louer
CENTRE-VILLE 1259, BERRI
— Aménagements au choix
— Climatisation, chauffage
— Service d'entretien

Information:
LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL
849-3856 849-3581

210 Commerces à vendre
RESTAURANT CITRUS Fonds de commerce à vendre. Bail. Équipements. Et accessoires. 276-2353.

RESTAURANT licence compl., bon chiffre d'affaires. Bon prix, cause maladie. Beaujolais est. 582-4500.

251 Bureaux à louer
Bureaux meublés avec services. Près métro Laurier. 495-9292

MONT-ROYAL QUEST 24, jusqu'à 10 000 pi.c.a., central, idéal professionnels, petite manufacture, occupation immédiate, prix raisonnable. 846-4002.

VEUX-MONTRÉAL charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking. 500 à 2500 pi.c.a. 849-5411 ou William 731-9450, 430 Ste-Hélène.

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING ABONNEMENT

Postes temporaires du 25 janvier au 15 mai
16 heures minimum par semaine
Plages de travail:
Lundi au vendredi: 17h à 21h
Samedi: 10h à 15h.

Nous offrons de bonnes conditions de travail et assurons la formation.
Salaire: approx. 10,00\$ et plus/heure.
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bonne connaissance du journal Le Devoir.

Communiquez avec
Jean-Marc Ste-Marie au 985-3333
entre 14h00 et 17h00

103 Condominiums Co-propriétés
C.D.N., charmant 5 1/2, impeccable, ensolaillé, près U. de M., hôpital, 87 000\$. J. Pilon. 739-1598. Transaction Mont-Royal.

MAGNIFIQUE CONDO 6 1/2 rénové à neuf, air d'automne. 444-5621.

N.D.G. superbe 7 1/2, 2e d'un duplex, compl. rénové, cachet, terrasse ensolaillée, 92 000\$. Aussi rez-de-ch. 6 1/2 avec s/sol non fin. 92 000\$. Hyp. à 7 1/2 %. 2236-38 BELGRAVE, 278-2387. VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

OUTREMONT ADJ. 3e étage, 1050 pi.c.a., 2 c.c., terrasse, stat. compl. rénové, cachet, mur de briques, 101 000\$. Aussi rez-de-ch., petite cour, stat. 99 000\$. Hyp. à 7 1/2 %. 5176 de l'Esplanade, près Laurier. 278-2387.

VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

OUTREMONT, AV. DE L'ÉPÉE R-de-ch., 3 chambres + s/sol fini. Terrasse, imm. rénové, 157 000\$. Visites dim. 14h-16h, 278-4577

OUTREMONT Garden Court, superbe 5 1/2, co-propriété sur Bernard, boiseries, cachet, très éclairé. À voir! 135 000\$. 274-6598.

251 Bureaux à louer
CENTRE-VILLE 1259, BERRI
— Aménagements au choix
— Climatisation, chauffage
— Service d'entretien

Information:
LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL
849-3856 849-3581

210 Commerces à vendre
RESTAURANT CITRUS Fonds de commerce à vendre. Bail. Équipements. Et accessoires. 276-2353.

RESTAURANT licence compl., bon chiffre d'affaires. Bon prix, cause maladie. Beaujolais est. 582-4500.

251 Bureaux à louer
Bureaux meublés avec services. Près métro Laurier. 495-9292

MONT-ROYAL QUEST 24, jusqu'à 10 000 pi.c.a., central, idéal professionnels, petite manufacture, occupation immédiate, prix raisonnable. 846-4002.

VEUX-MONTRÉAL charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking. 500 à 2500 pi.c.a. 849-5411 ou William 731-9450, 430 Ste-Hélène.

LE DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES

9 8 5 - 3 3 4 4

LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- Reçu. — Cadmium.
- Relatif à l'os cubital. — Hélium.
- Posséda. — Songe.
- Navire. — De nouveau.
- Trois fois. — Carnivore mustélie.
- Inflammation de l'iris. — Première page.
- Danse.
- Panier. — Arête.
- Contestas.
- Coquet.
- Ile de la Méditerranée. — Ange dont le nom signifie «Lumière de Dieu».
- Projetier. — Brin.
- Mouette. — Équivalente.

VERTICALEMENT

- Crieux.
- Crier. — Rocambole.
- Qui ne cesse pas de parler.
- Tantale. — Pièce de bois servant à soutenir une autre pièce.

Solution d'hier

CORRIGÉ
1. AREOLITE
2. VENTILATEUR
3. AMÉTIQUE
4. LUTASE
5. ESTRANERIS
6. RECRUITER
7. REMÉDIABLE
8. ÉCLAIRAGE
9. ÉCLAIRAGE
10. ÉCLAIRAGE
11. ÉCLAIRAGE
12. ÉCLAIRAGE

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La bataille pour le régime reprend de plus belle en Russie

MOSCOU (AFP) — Après trois semaines de trêve pour les fêtes de fin d'année, la bataille pour le régime en Russie a repris: le parlement réuni depuis mardi et l'équipe présidentielle posent leurs jalons pour tenter de s'assurer la victoire lors du référendum prévu pour le 11 avril prochain.

Destinée à interroger les Russes sur un projet de constitution dont l'immense Fédération de Russie demeure toujours dépourvue, plus d'un an après la disparition de l'URSS, la consultation se place d'emblée sous l'angle de la lutte politique.

Certains n'hésitent pas en outre à la comparer au référendum du 17 mars 1991 sur l'avenir de l'Union, qui avait marqué le début de la fin de l'URSS, et craignent que le scrutin ne soit surtout le reflet du mauvais fonctionnement des mécanismes de pouvoir, de la lassitude croissante des électeurs et de l'indiscipline de certaines républiques autonomes qui pourraient ne pas y participer.

La nouvelle session du parlement russe a été marquée par la publication des positions inconciliables des uns et des autres. Selon le quotidien Nezavissimaja Gazeta qui publie un document de travail émanant de la présidence, Boris Eltsine aurait ainsi l'intention de dissoudre le Congrès (l'assemblée élargie) et le parlement, tous deux à majorité conservatrice, et souhaite utiliser le référendum pour faire passer l'idée d'un régime présidentiel, «de jure» ou «de facto» écrit le journal.

En cas de victoire de Boris Eltsine au référendum, les eltsiniens prépareraient d'autre part la convoca-



PHOTO AP

Boris Eltsine

tion d'une assemblée constituante, qui serait chargée (à la place du Congrès) de peaufiner la nouvelle constitution. En cas de défaite, cette assemblée constituante serait une instance alternative prête à se substituer au parlement «à tout moment», assure le journal.

Ce plan répond au souhait de Boris Eltsine de permettre à la direction d'appliquer les réformes sans passer constamment sous les fourches caudines de l'obstructionnisme parlementaire. Mais seul un

subtil tour de passe-passe permettrait de le mettre en oeuvre, et le président du parlement Rouslan Khasboulatov, chef de file de l'opposition à Boris Eltsine, veille au grain.

Déjà, M. Khasboulatov a estimé, dans des interviews publiées ces derniers jours, que la question posée au référendum devrait être vague et «s'en tenir aux grands principes», une façon d'opter pour le statu quo qui lui est favorable.

«La population ne va pas choisir les mécanismes (institutionnels) mais des personnalités politiques concrètes qui sont actuellement derrière tel ou tel secteur du pouvoir politique», a-t-il souligné. Pour lui, «les propositions de référendum visent à s'assurer le soutien du peuple dans la confrontation avec le pouvoir législatif».

Le président du parlement est même allé jusqu'à envisager une convocation anticipée du 8ème Congrès du peuple, avant le référendum, «pour garantir la constitutionnalité de tous les préparatifs».

Une hypothèse qui ne peut que hérisser l'équipe réformatrice, sortie chancelante du dernier Congrès de décembre après avoir «lâché» deux de ses principaux dirigeants, le théoricien Guennadi Bourboulis et l'économiste radical — et Premier ministre — Egor Gaidar.

Pour Oleg Roumiantsev, président de la commission constitutionnelle du parlement russe, le référendum «ne doit pas devenir une arène pour la lutte politique, il s'agit d'une question de survie pour la Fédération de Russie et tous les partis et forces so-



PHOTO AP

Depuis que le nouveau premier ministre russe Victor Tchernomyrdin a émis un décret fixant le prix des denrées essentielles, tel le pain à 30 roubles, les consommateurs peuvent respirer un peu mieux. Cette scène a été croquée hier à Moscou.

ciales devraient coopérer».

Avant la bataille institutionnelle, qui s'annonce ardue, un autre obstacle attend Boris Eltsine. La ratification du traité de désarmement

stratégique START II, signé à Moscou le 3 janvier dernier, va être discutée dans les prochains jours.

M. Khasboulatov vient d'annoncer en Israël que le traité ne serait rati-

fié «qu'après de longs débats car il contient des points litigieux», une façon d'indiquer que ce vote serait un nouvel instrument dans les mains de l'opposition.

AVIS PUBLICS 985-3344

Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344
Fax: 985-3340

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 700-02-00223-906, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse -vs- METAUX OUVRÉS DE LAVAL INC., Défendeur. Le 19 janvier 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, no 2256 rue D'OLYMPIE, en la cité de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Mobilier et équipement de bureau outillage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: FREDERICK WHITFORD, huissier, AVELINE AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adele, Ste-Adele, 8 janvier 1993.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-00389-901

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE B.N.E. Partie demanderesse

PIERRE DOUVILLE, -et- 2426-3816 QUÉBEC INC. Partie défenderesse

M. KENT, M. NOZARZY Tiers-sois

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-207941-917

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille/Divorces)
PRÉSENT: Protonotaire adjoint LORNA RETRETA, Partie demanderesse

JERRY ABOUJOAR, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JERRY ABOUJOAR de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de LA DEMANDE EN DIVORCE a été remise au greffe à l'intention de JERRY ABOUJOAR.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-14-000006-931

COUR SUPÉRIEURE
Dans l'affaire de la succession de feu DHI-RAJAL PATEL de son vivant résidant et domicilié au 250 Route 132, St-Constant, district de Longueuil.

PRENEZ AVIS que URMILABEN PATEL, épouse de feu Dhirajlal Patel, présentera une requête pour obtenir des lettres de vérification afin de pouvoir récupérer au nom de la succession des sommes d'argent présentement placées à la BANK OF BARODA CITY OF MANDIR, INDIA. La requête sera présentée pour adjudication le 18 février 1993 au Palais de Justice de Longueuil, chambre 1.17 à 9h00 A.M. Longueuil, le 13 janvier 1993.

Lieu: St-Hyacinthe Date: 8 janvier 1993 NICOLE TARDIF BA, CO, Greffier adjoint Cour du Québec.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-00389-901

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE B.N.E. Partie demanderesse

PIERRE DOUVILLE, -et- 2426-3816 QUÉBEC INC. Partie défenderesse

M. KENT, M. NOZARZY Tiers-sois

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. KENT, M. NOZARZY, de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de l'inscription en appel a été remise au greffe à l'intention de M. KENT, M. NOZARZY.

Lieu: Montréal Date: 08 janvier 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 décembre 1993 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2960-9732 QUÉBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval, le 16e jour de décembre 1992, sous le numéro 815680.

Ce 31e jour de décembre 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE ST-HYACINTHE NO. 750-02-000894-929

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
PRÉSENT

NICOLE TARDIF BA, CO, GREFFIER ADJOINT PLOMBERIE RÉJEAN LEMELIN INC. Partie demanderesse

JEAN-LOUIS FISET, -et- 2951-7638 QUÉBEC INC. Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JEAN-LOUIS FISET & 2951-7638 QUÉBEC INC., de comparaître au greffe de cette Cour, sité au 1550, rue Desaulles, à St-Hyacinthe, salle du greffe, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-LOUIS FISET & 2951-7638 QUÉBEC INC.

Lieu: St-Hyacinthe Date: 8 janvier 1993 NICOLE TARDIF BA, CO, Greffier adjoint Cour du Québec.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à OLIVER LOVELY ISOKEN de comparaître au greffe de cette Cour, sité au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Oliver lovely isoken.

Lieu: Montréal Date: 6 janvier 1992 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-208725-931

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: Protonotaire adjoint DORIS SMITH, Partie demanderesse

OLIVER LOVELY ISOKEN, Partie défenderesse

PRENEZ AVIS que la compagnie FIDUCO VIBERT INC., corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), demandera sous peu à l'inspecteur général des institutions financières la permission de procéder à sa dissolution volontaire.

Signé à Montréal, le 8 janvier 1993. BELANGER, SAUVE (Procurers de la compagnie).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL NO. 540-12-000257-923

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: PROTONOTAIRE VASILIKIS TSIRIGOTIS, Partie demanderesse

GEORGES SPIROPOULOS, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GEORGES SPI

DES IDEES, DES EVENEMENTS

La «Macédoine», un germe de désordre

Dr André Gerolymatos

Congrès hellénique du Québec

UN ÉLÉMENT fondamental de la crise balkanique actuelle est constitué par la présence, dans la région, de deux facteurs: la nation et les minorités nationales. Dans la problématique actuelle, à l'exception de la Grèce et de la Serbie, la plupart des pays de cette région ne représentent pas de sociétés homogènes, leurs frontières politiques ne correspondant pas à leurs frontières ethniques.

Cette réalité est à la base du phénomène des minorités nationales dans la région, et de leur reconnaissance constitutionnelle. D'autre part, les membres de ces minorités, malgré le fait qu'ils sont citoyens de l'Etat où ils habitent, ne s'identifient en réalité qu'avec une autre nation ou un autre pays. En guise d'exemple, on peut citer les Albanais de Kosovo et les Serbes de Serbie-Herzégovine.

Le passé historique

Il va sans dire que le passé historique pèse sur les peuples de la région. Ainsi, afin d'éviter le démantèlement de l'empire ottoman au début du XIXe siècle, l'Europe préféra ignorer les nationalismes balkaniques. Par la suite, à la fin du même siècle, pour contrôler le nationalisme serbe, l'empire austro-hongrois occupa la Bosnie-Herzégovine. Pendant la même période la Russie, en quête d'accès méditerranéen, appuya les demandes territoriales bulgares sur ce qui constitue aujourd'hui la Grèce du Nord (la Macédoine et la Thrace). La Grande-Bretagne et la France, pour faire échec aux ambitions allemandes dans la région, ont appuyé les nationalismes grec et serbe.

À la fin de la Première Guerre mondiale, les alliés ont contribué à la création de la Yougoslavie, sans occuper de sensibiliser les minorités ethniques vivant dans ce nouvel Etat. Plus tard, en 1940, la Bulgarie et l'Albanie se transformaient en points d'appui des armées italienne et allemande qui préparaient l'invasion de la Grèce. Pendant la période de l'occupation de la Grèce par l'Axe, la Bulgarie a été récompensée par

l'Allemagne par l'octroi de la Macédoine orientale grecque.

Après la guerre, Tito créa la soi-disant «République populaire de Macédoine», en faisant disparaître la Serbie du Sud et en transformant en Macédoniens ses habitants serbes, albanais, bulgares, valaques, gitans et autres. C'était toujours le rêve de sortir sur la mer Egée, en incorporant idéalement à la nouvelle république la Macédoine grecque. Appuyé par Staline, Tito força en 1947 le gouvernement bulgare à accepter la cession à la Yougoslavie de ses provinces occidentales.

Un instrument de contrôle

De leur côté, les communistes grecs ont promis, au cas où ils accéderaient au pouvoir, de céder la Macédoine grecque à la Yougoslavie titoïste. La rupture Staline-Tito et la défaite des communistes grecs mirent fin aux ambitions de Tito. La Macédoine yougoslave se transforma simplement en instrument de contrôle de l'influence serbe dans la fédération.

Pendant les années 70 et 80, les communistes yougoslaves ont appuyé l'entité «macédonienne» sans, quand même, négliger les sensibilités régionales exprimées par l'Albanie, la Bulgarie et la Grèce. La rupture yougoslave a démolit l'édifice fragile régional et a permis aux nationalismes régionaux de faire leur apparition.

La création par les communistes yougoslaves d'une nation appelée «macédonienne» a servi trois buts: diminuer l'importance serbe dans la fédération yougoslave, menacer l'intégrité territoriale de la Grèce et essayer de créer une conscience nationale aux habitants serbes, bulgares, albanais, grecs, gitans et autres de cette république.

En fin de compte, le gouvernement Gligorov a hérité de ce passé. Dans un Etat dont la population est composée de minorités, le seul moyen de les tenir ensemble est de tout cacher sous le tapis de l'identité «macédonienne». Or la position grecque, au sujet du nom pour ce nouvel Etat, ne cache en réalité que des inquiétudes profondes sur la stabilité régionale.

En effet, la soi-disant «République



PHOTO PC

Quelque 5000 Macédoniens ont protesté contre la non-reconnaissance de la CEE, en novembre dernier à Toronto.

de Macédoine» n'est qu'une réflexion de l'ancienne fédération yougoslave et, en tant que réflexion, elle contient les germes de désordre qui ont fait sauter la Yougoslavie.

La réponse européenne a été de reconnaître, l'une après l'autre, comme Etats indépendants, les anciennes républiques, espérant exorciser la guerre et la violence ethnique. Malgré sa reconnaissance par la CEE, la Bosnie-Herzégovine continue son calvaire et rien n'exclut la possibilité d'une semblable répétition de la tragédie dans l'ancienne «République populaire de Macédoine». La Bulgarie a déjà dit clairement qu'elle considère comme des Bulgares les habitants des régions orientales du nouvel Etat et au dire, en avril 1992, de son ancien premier ministre M. Dimitar Popov, concernant les régions orientales, tout est mis sur la table.

De leur côté les Serbes, tandis qu'ils ne s'opposent pas à l'indépendance de leur voisin du Sud, soulignent qu'ils ne toléreront pas une domination bulgare sur le nouvel Etat. Le gouvernement albanais pose deux conditions pour qu'il reconnaisse le nouvel Etat: d'abord, que le gouvernement Gligorov reconnaisse une ré-

publique indépendante à Kosovo et ensuite qu'il reconnaisse un Etat autonome dans ses régions albanaises. Dans ce dernier cas, rien n'exclut une union avec l'Albanie.

La commission Bandinter, représentant la CEE, a été incapable de comprendre les réalités balkaniques et, en particulier, la complexité ethnique de l'ancienne Macédoine yougoslave. Elle ne se fia qu'aux informations et assurances fournies par le gouvernement Gligorov. Les objections albanaises, serbes et monténégrines n'ont pas pesé sur les conclusions de la commission. La décision des ministres des Affaires étrangères des pays membres de la CEE, de ne pas procéder à la reconnaissance du nouveau pays, était aussi fondée sur la lettre de protestation, envoyée par les leaders de la communauté albanaise, qui citait des violations de droits humains perpétrées par le gouvernement Gligorov.

Une «Grande Macédoine»

D'ailleurs, au sein du gouvernement Gligorov, certains de ses membres militent pour une «Grande Macédoine» qui serait établie par l'incorporation de territoires grecs, albanais et bulgares.

Malgré l'insistance de la CEE pour enlever de la Constitution du nouvel Etat des passages indiquant des revendications territoriales, celles-ci sont encore implicites. Les modifications apportées dans la Constitution, qui ont affaire à l'expansion territoriale, sont le résultat d'une intervention gouvernementale, provoquée sous pression internationale, et rien n'exclut qu'un nouveau gouvernement n'annule les actes du précédent.

Dans un proche avenir, la Bulgarie, la Serbie et l'Albanie devraient, inévitablement, veiller sur les intérêts de leurs compatriotes installés sur le territoire de l'ancienne république yougoslave de Macédoine. De plus, avec 18 % de la population de ce nouveau pays qui revendique la nationalité grecque, il serait improbable pour la Grèce de rester indifférente devant son sort, pendant une période de déstabilisation prolongée.

La non-reconnaissance par la CEE du nouvel Etat, sous le nom de Macédoine, n'a à la longue que sauvé ce petit pays du sort réservé à la Bosnie-Herzégovine. La décision de la CEE, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, de procéder précipitamment, est à la base de cette tragédie.

CSST: l'impossible rigueur?

Le Québec et l'Ontario sont les provinces championnes de la mauvaise gestion des régimes

Monique Jérôme-Forget

Présidente de l'Institut de recherche en politiques publiques

(Extraits d'une allocution prononcée le 8 décembre 1992, lors d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.)

DANS UN premier temps, j'essaierai d'expliquer pourquoi une gestion rigoureuse est absolument nécessaire dans un régime comme celui qu'administre la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), et pour quoi, à mon avis, dans l'encadrement institutionnel et politique qui prévaut, il devient très aléatoire sinon impossible d'effectuer ce type de gestion.

Dans un deuxième temps, j'essaierai de décrire en quoi consiste une gestion rigoureuse et quelles en sont les limites.

Les prémisses d'un régime

L'existence même d'un régime de prévention et de compensations des accidents du travail suppose que certaines prémisses fondamentales ont fait l'objet d'un consensus politique. Ces prémisses sont non seulement nécessaires au moment de l'établissement du régime, mais elles conditionnent sa survie.

Quelles sont-elles? Un régime de prévention et de compensations des accidents du travail incarne une obligation morale de haute priorité. Écartons pour l'instant de nos esprits la confusion qu'y introduisent les abus de toutes sortes et que l'on impute à tort ou à raison au régime.

Rien de tout cela ne diminue la légitimité du principe selon lequel les personnes, malheureusement encore nombreuses, qui subissent un préjudice corporel grave et parfois permanent, ont droit à une compensation.

Un régime de prévention et de compensations des accidents du travail — pourvu qu'il soit bien géré — représente une bonne affaire pour la société. J'irai plus loin: un tel régime représente un atout économique. N'oublions pas que le coût économique du régime provient d'abord et avant tout des accidents de travail eux-mêmes et non pas du régime de compensations.

Pour corriger les défauts du régime, il faut d'abord en admettre

l'existence... Je sirotais un café dans un train en direction d'Ottawa. Un employé s'enquerraient auprès d'un collègue de la manière de simuler un mal de dos pour prendre quelques jours de congé, seulement une semaine disait-il, pour transporter sa roulotte de Montréal à Miami: il avait épuisé ses congés annuels. Sa seule inquiétude? La possibilité «de se faire prendre». Son collègue, bien expérimenté en la matière, lui fournit toutes les coordonnées à voix suffisamment haute pour que plusieurs témoins de cette conversation esquissent un sourire amusé.

Cette histoire traduit de façon concrète ce que nous savons tous. Cependant, personne ayant une parcelle de responsabilité dans ce régime n'ose en discuter publiquement.

Moi-même, lorsque je présidais la CSST, je n'y ai jamais fait allusion sachant fort bien que le minimum de consensus existant au sein du conseil d'administration n'y aurait pas survécu. Les anglophones ont une expression populaire pour désigner cette autocensure: la discipline du *politically correct*; la langue de bois des anciens régimes autoritaires. Il faut briser cette conspiration du silence.

La gestion

Ceux qui font des commentaires sur la CSST appartiennent à l'une de deux catégories: ceux qui approuvent sincèrement une gestion rigoureuse et ceux qui prétendent l'appuyer. Nous verrons qu'il s'agit d'une distinction significative. Mais d'abord, comment décrire les éléments principaux d'une gestion rigoureuse et comment l'évaluer?

1. Équilibre financier Le premier test de bonne santé d'un tel régime est la capacité d'en couvrir tous les coûts, à même un niveau raisonnable et économiquement supportable de cotisations. «Tous les coûts» signifie la capitalisation à 100 % des rentes futures aux accidentés de l'année.

Depuis les 10 dernières années, à l'exception des deux années où nous avions réussi à redresser la situation, l'objectif d'une capitalisation à 100 % ne fut jamais atteint.

2. Durée moyenne d'indemnisation. En 1988, la durée moyenne d'une indemnisation suite à un accident ou à une maladie professionnelle était de 43,6 jours. Depuis, la

situation s'est dangereusement détériorée puisque, aujourd'hui, la durée moyenne d'une lésion est de l'ordre de 73,9 jours, soit une augmentation de 69 % en quatre ans.

Auparavant, la CSST faisait appel à un outil bien inscrit dans la loi, soit l'expertise médicale, qui par la suite a été mis de côté. Cet outil peu utilisé par la CSST, fournissait une opinion additionnelle dans les cas douteux. La nouvelle loi 35 semble avoir renforcé cette provision. Nous pouvons nous en réjouir.

3. Succès des programmes de réadaptation. La CSST a mis en place depuis plusieurs années un programme de réadaptation pour les travailleurs accidentés. Ce programme avait été conçu dans un contexte économique bien différent alors que la sécurité de nos emplois était assurée même après une longue absence.

À ma connaissance, ce programme n'a jamais été revu et ajusté en fonction des besoins du marché du travail d'aujourd'hui et de l'obligation qu'ont les employeurs d'avoir une main-d'œuvre toujours mieux adaptée et mieux formée.

Ces programmes de réadaptation connaissent-ils les succès que l'on escomptait au départ? Ne faudrait-il pas considérer la possibilité de confier une partie de la gestion de ceux-ci au secteur privé?

4. Délais des bureaux d'appel. Les délais d'attente pour une décision contestée se mesurent encore aujourd'hui en termes d'années. Récemment, deux autres niveaux de reconsideration ont été introduits et on a accordé plus de poids aux décisions des bureaux de révision et la commission d'appel constitue un fardeau financier additionnel pour les accidentés du travail et pour les employeurs, en plus de représenter des sommes importantes à la CSST. Les seuls heureux pouvant se réjouir de cette décision sont les avocats qui verront là de nouveaux gains financiers.

5. Environnement canadien. Toute comparaison de coûts de régime doit être faite sur une base identique. Pour ce faire, un service de la statistique qui fait d'ailleurs l'envie de plusieurs provinces, fut mis en place au Québec il y a quelques années.

Les données révèlent que le régime le mieux géré au Canada est celui de la Colombie-Britannique. Les deux provinces championnes d'incapacité de gestion sont le Québec et l'Ontario.

À peu de choses près, chaque régime d'une province à l'autre compense le travailleur accidenté à raison de 90 % d'un maximum assumable. Cependant, la Colombie-Britannique possède un régime capitalisé à 100 % alors que le régime du Québec a vu son taux de capitalisation osciller entre 78 % et 50 % durant les 10 dernières années. La Colombie-Britannique nous démontre que l'on peut réussir par des critères de gestion efficace à offrir un régime équitable aux victimes d'accidents du travail aujourd'hui et dans l'avenir et ce, à un taux annuel moyen de cotisation nettement inférieur à celui qui prévaut actuellement au Québec. En effet, pour la majorité des secteurs industriels, les taux moyens pour les employeurs de la Colombie-Britannique diffèrent de la moitié, au tiers de ce qu'il en coûte au Québec.

L'environnement institutionnel et politique

La CSST est un organisme possédant une indépendance du type *arm's length* administrée par un conseil d'administration paritaire.

Le président de la Commission, nommé par le gouvernement, est censé jouir d'une pleine capacité de pouvoir en regard à la gestion de l'organisme.

Les personnes nommées par le gouvernement au conseil d'administration devraient présument avoir à cœur une saine gestion de la Commission. Pourtant, elles se trouvent souvent aux prises avec des décisions où la prépondérance des dimensions politiques l'emporte sur les dimensions administratives.

La force d'inertie ainsi créée engendre des situations aberrantes, voire ambiguës qui hypothèquent considérablement la gestion de l'entreprise.

À-t-on les moyens au Québec de continuer à s'offrir une gestion basée sur le paritarisme où l'administratif doit céder place au politique? Ou préfère-t-on se fermer les yeux en dénonçant les déficits tout en continuant d'en payer la note?

J'ai souvent déploré, lorsque j'étais à la tête de la Commission, cette double identité dans les faits qui empêche l'organisme de se doter d'un plan de vision à moyen et long terme et de discuter objectivement et publiquement de vraies ques-

Médecins sans frontières

Augustin Roy, MD

Président et secrétaire général
Corporation professionnelle
des médecins du Québec

PLUSIEURS articles récents et la lettre du docteur Carol Villeneuve, publiée dans LE DEVOIR du 5 décembre 1992, ont traité des médecins qu'on appelle «étrangers». Une certaine confusion entoure le statut de ces médecins.

Un médecin étranger, c'est une personne détentrice d'un diplôme en médecine décerné par une université située en dehors du Canada et des États-Unis. Ainsi, un Québécois diplômé en médecine d'une université française, est considéré comme étranger.

C'est le diplôme qui est étranger et non pas nécessairement le médecin. C'est parce que les facultés de médecine canadiennes et américaines sont accréditées par un même organisme indépendant et qu'un système équivalent n'existe dans aucun autre pays du monde qu'il en est ainsi.

Pour ces médecins venant de l'étranger (je déteste l'expression «médecin étranger»), il y a deux façons d'obtenir un permis d'exercice de la médecine.

Pour l'obtention d'un permis régulier, un tel médecin notamment doit faire les stages de formation et passer les examens auxquels sont soumis les médecins originaires du Québec, du Canada et des États-Unis.

Cependant, le nombre de postes disponibles pour ces médecins est limité par décret du gouvernement du Québec. Ce nombre est actuellement de 10 par année.

Ce contingentement est très strict et mécontente un grand nombre de médecins immigrants. Ces médecins doivent s'engager à exercer pendant quatre ans dans un endroit désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il faut noter qu'un contingentement semblable existe pour les étudiants québécois qui veulent être admis dans une faculté de médecine. Environ 480 postes par année sont offerts pour répondre aux demandes de plus de 2000 candidats. On ne peut donc parler de discrimination dans ces cas.

Un médecin de l'étranger peut également obtenir un permis restrictif d'exercice de la médecine. Comme le nom l'indique, un tel permis restreint l'exercice à une spécialité donnée et dans un endroit bien circonscrit.

Une majorité de ces médecins spécialistes sont recrutés par les facultés de médecine du Québec selon les termes du même décret gouvernemental.

Il est évident que ces médecins spécialistes que les facultés vont chercher dans leur pays d'origine pour des fins d'enseignement et de recherche, n'ont pas à refaire de stages de formation. Ils doivent cependant passer des examens s'ils veulent accéder officiellement au titre de spécialiste.

Un certain nombre d'autres médecins de l'étranger peuvent aussi obtenir un permis restrictif. Il s'agit alors de médecins spécialistes recrutés pour combler des besoins spécifiques dans un hôpital ou une région.

Jusqu'à maintenant, quelques anesthésistes et beaucoup de psychiatres ont été recrutés pour combler des besoins précis et urgents. Comme l'exercice de ces médecins n'est pas encadré par une faculté de médecine, ils doivent être évalués durant trois mois avant d'obtenir un permis restrictif qui est annuel et renouvelable.

Ces médecins ne peuvent se présenter aux examens leur donnant accès au titre de spécialiste et sont cantonnés à un endroit précis toute leur vie à moins d'obtenir une permission exceptionnelle. Ils n'ont aucune liberté de mouvement.

Ce sont ces deux anomalies que la Corporation professionnelle des médecins du Québec veut corriger par le biais d'amendements à ses règlements.

Ces amendements autoriseraient de tels médecins à se présenter aux examens de leur spécialité et à pouvoir obtenir un permis permanent d'exercice de la médecine après six ans de pratique au Québec.

Même si la Corporation n'en a pas été officiellement informée, nous savons que ce projet d'amendements à nos règlements a été refusé récemment par le gouvernement qui ne semble pas intéressé à mettre fin à la discrimination sous-jacente.

La société québécoise est en général juste, ouverte et tolérante. Nous devons accueillir avec respect ces médecins venus de l'extérieur de notre continent, qui désirent faire partie de notre famille et qui, dans un grand nombre de cas, rendent des services inestimables à notre population. Ils ont le droit de devenir des citoyens à part entière.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chabrier, Louis-Gilles Francoeur, Jean-Denis Lamoureux, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veat, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélier (responsable), Yves d'Avignon, Paule Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Catherine Lecomte, Jean-Pierre Legault, Serge Trudait, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Sylviane Tramer, Clément Truffaut; à l'information politique: José Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); à l'information sportive: Roland-Yves Cagnan, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Christiane Vaillancourt (claviers), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avri, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibéau, Lucie Lucio, Christiane Legault, Lise

Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); France Grenier (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique Paquette. LA PRODUCTION Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simonneau. LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2050, rue de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdau, une division des imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue St-Jacques, Montréal, L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Quebecor Inc. située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Enregistrement au 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333. Le Devoir (USPS # 003708) is published daily by l'imprimerie Populaire, Limitée, 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.